



Carnet numérique

L'ORÉE – BÂTIMENTS B ET C

Sommaire

PARTIE 1 : LES CONSEILS D'UTILISATION

3 à 22

1. L'optimisation de votre logement :

3 à 13

Le chauffage de votre appartement	3 à 4
L'eau chaude sanitaire	5
L'éclairage de votre intérieur	6 à 7
La qualité de l'air intérieur	8
Le confort d'été	9
Economie d'eau	10
Gestion des déchets	11 à 12
La qualité environnementale des matériaux	13

2. Les bons gestes d'entretien

14 à 21

Chauffage individuel au gaz naturel	15
VMC	16
Précautions utiles et « Mon suivi logement »	17 à 21

3. Vos interlocuteurs référents / Aide

22

PARTIE 2 : LES INFORMATIONS UTILES

23 à 92

1. La liste des intervenants à la construction

23

2. La liste des fournisseurs d'électricité / gaz

24 à 26

3. Les notices des appareils

27 à 92

VOS NOTES

93 à 94

1. L'optimisation de votre logement :



Le chauffage de votre appartement

Divers dispositifs de conception ont été mis en œuvre à l'Orée pour réduire vos consommations de chauffage :

→ **Isolation thermique renforcée**

Avec une technique d'isolation par l'intérieur associée à la mise en place de rupteurs de ponts thermiques permettant une plus grande stabilité de la température des logements, été comme hiver.

→ **Utilisation de fenêtres et portes fenêtrées**

Très performantes, mixtes bois-aluminium à rupture de pont thermique.

→ **Brise-Soleil Orientables (BSO) - Volets Roulants**

Permettant une occultation totale ou partielle, idéale pour maximiser le confort d'été.

→ **Système de ventilation mécanique**

Permettant d'ajuster le débit de ventilation hygiénique effectif de votre appartement en fonction de son occupation réelle. L'air neuf est introduit dans les pièces principales à débit constant et extrait dans la cuisine et les bains/toilettes, de façon modulée en fonction du taux d'hygrométrie mesuré.

→ **Chaudières individuelles**

À condensation au gaz naturel - associée à un thermostat d'ambiance.

→ **Radiateurs à circulation d'eau chaude**

Dont la température est régulée par un thermostat horloge programmable individuel.



Lorsque j'aère mon logement, je pense à fermer les radiateurs avant d'ouvrir les fenêtres !

Je ne raccorde pas une hotte à la bouche d'extraction d'air, c'est interdit et dangereux.

Comment minimiser vos consommations de chauffage tout en conservant un confort optimal ?



→ En gérant vos ouvertures ...

En hiver, fermez naturellement vos volets et volets roulants, la nuit, mais n'oubliez pas de les ouvrir le jour...

→ En maintenant les bonnes températures pièce par pièce

Pour un bon confort thermique sans gaspillage dans un appartement bien isolé thermiquement comme le vôtre, c'est à dire dans lequel les murs ne sont pas froids, la température moyenne devrait être de 19 °C. Toutefois 16 ou 17 °C peuvent suffire dans une chambre pendant la nuit ainsi qu'aux heures où votre appartement est inoccupé. Cet abaissement de la température peut être géré par votre thermostat programmable.

→ Quelles températures programmer ?

WEEK-END

19 °C température de confort toute la journée.

LE MATIN ET LE SOIR

19 °C température de confort quand toute la famille se prépare ou dîne.

LA NUIT

16 °C température réduite pour un meilleur sommeil.

ABSENCE COURTE

16 °C température réduite pour faire des économies.

ABSENCE PROLONGÉE

12 °C température très réduite.

LE SAVIEZ-VOUS ?

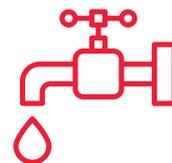
Pour une journée d'hiver ensoleillée une fenêtre de 1 m² orientée au Sud peut apporter jusqu'à 2 kWh de chauffage au logement en une seule journée.

Le saviez-vous ? Passer de 20 à 19 °C représente environ 15 % d'énergie de chauffage économisée.



Le thermostat-horloge central de votre appartement (voir les pages notice appareils) gère les températures en fonction de l'occupation.

L'eau chaude sanitaire



L'eau chaude sanitaire de votre logement est produite par la même chaudière individuelle au gaz qui fournit l'eau nécessaire au chauffage

Comment minimiser votre consommation d'eau chaude ?

→ En gérant vos consommations

Les appartements sont tous équipés de pommes de douches et de robinets à limiteurs de débit. Les pommes de douche à débit réduit (8 à 10 litres/minute contre 15 l/mn pour les douchettes classiques) ou les limiteurs de débit sur les lavabos (6 litres/mn contre 12 l/mn) fractionnent les gouttes d'eau, et permettent de faire jusqu'à 50 % d'économie d'eau en maintenant le confort.

Vous économiserez sur vos dépenses d'eau chaude par exemple en choisissant de prendre des douches plutôt que des bains, en étant vigilant sur les négligences...

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une douche débite environ 9 litres à la minute avec les dispositifs hydro-économiques prévus dans votre logement, et un bain consomme en moyenne 200 litres donc une douche de 5 mn fait économiser les 3/4 de l'eau chaude d'un bain...

L'éclairage de votre intérieur



Le confort visuel et la qualité des ambiances lumineuses sont deux paramètres essentiels pour votre santé et votre bien être. La consommation annuelle d'électricité pour l'éclairage occupe généralement la seconde dépense d'électricité pour les usages domestiques après les dépenses pour les équipements de froid (réfrigérateur et congélateur) et de cuisson. Cette consommation varie largement suivant les techniques d'éclairage choisies et selon votre comportement plus ou moins économe.

Comment minimiser votre consommation d'éclairage ?

→ La lumière naturelle :

Privilégiez toujours la lumière naturelle en ouvrant les protections solaires pendant la journée.

→ La lumière artificielle :

Choisissez des lampes à faible consommation d'énergie c'est à dire des lampes LED avec une étiquette énergétique minimale « A ». Notez que les lampes basses consommation sont aujourd'hui adaptées également aux locaux à faibles temps d'utilisation (temps d'allumage plus rapide). Adaptez la puissance de vos lampes à vos besoins.

→ Éteindre les points lumineux des pièces :

Pensez à éteindre les points lumineux des pièces inoccupées et nettoyer régulièrement les lampes, abajour des luminaires, car ils peuvent perdre jusqu'à 40% d'efficacité lumineuse lorsqu'ils sont poussiéreux.

Les autres usages de l'électricité.

La « fée électricité » alimente de nombreux équipements qu'ils soient électroménagers, audio-visuels, informatiques (...) mais avec un coût financier et environnemental élevé. Il ne s'agit pas de supprimer ces usages mais de faire des choix en termes d'achat et de comportement permettant à ces équipements de rendre un service optimal en évitant les gaspillages d'énergie, notamment en supprimant les consommations dites de veille.



Comment minimiser la consommation de vos équipements électriques ?

- Achetez uniquement des équipements bénéficiant d'une étiquette A++ ou A+.
- Choisissez des équipements qui ne sont pas surdimensionnés (réfrigérateurs..).
- Équipez tous vos appareils à usage intermittent d'une prise avec interrupteur de coupure de veille.
- Débranchez les transformateurs des appareils électriques hors utilisation : PC portables, téléphones mobiles, etc.
- Programmez la mise en veille de votre ordinateur.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La puissance appelée par la « box » de votre fournisseur d'accès internet est en moyenne d'environ 23 W en utilisation et de 18 W en veille. Cela signifie que si vous utilisez internet environ 5h par jour cet équipement consommera près de 3 fois plus d'énergie quand vous ne vous en servez pas que lorsque vous vous en servez ! De même votre télévision et lecteur multimédia en veille consommeront davantage en position veille que pendant le temps que vous les regardez.



Préférez l'escalier à l'ascenseur pour limiter les consommations énergétiques superflues et, de surcroît, vous maintenir en forme !

La qualité de l'air intérieur



Afin de maintenir une bonne qualité d'air intérieure privilégier des produits traditionnels et naturels suivants :

Détacher : À l'aide de liquide vaisselle à main pour cambouis/ beurre, de savon au fiel, pour graisse / herbe / café / fruits / col de chemise, de savon à la benzine, pour les taches de graisse, de blanc de Meudon, pour les taches de métaux.

Détartre : Les robinetteries, lavabos, machine à café, fer à repasser, au vinaigre blanc, utile aussi pour blanchir les textiles.

Éviter : L'utilisation des produits chlorés eau de Javel, en nettoyant plus régulièrement, l'eau oxygénée est tout aussi efficace sur les textiles.

Utiliser : Au maximum : les savons liquides à base d'huile végétale, le vinaigre blanc, le bicarbonate de soude, qui sont les constituants principaux des produits d'entretien écologiques.

Le confort d'été



Dans un souci d'économie d'énergie et d'impact environnemental (les gaz frigorifiques des systèmes de climatisation courants ont un impact important sur le réchauffement climatique), de maîtrise des dépenses financières, votre appartement n'est pas équipé d'un système de climatisation.

Le fort niveau d'isolation thermique, la bonne inertie thermique et le bon niveau de protections solaires mobiles contribueront au confort d'été si toutefois vous respectez les principes suivants :

Comment optimiser votre confort en été ?

→ Fenêtres :

Maintenir en position fermées les volets, pendant la journée, lorsque vous êtes présents dans votre logement.

→ BSO/VR :

Ouvrir les fenêtres le soir et la nuit pour ventiler largement votre appartement et profiter ainsi de la fraîcheur nocturne.

→ Installer

Si vous le souhaitez vous pouvez éventuellement installer :

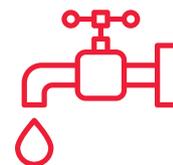
Des ventilateurs de plafond : qui favorisent un brassage lent et régulier de l'air. Privilégiez les modèles d'un diamètre supérieur à 140 cm, certifiés Energystar et équipés d'un régulateur de vitesse. Source : ADEME, guide pratique.

Un rafraichisseur d'air par évaporation : Pour une faible consommation d'électricité, ces appareils permettent un abaissement de plusieurs degrés dans l'appartement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si une ventilation naturelle ou un système de ventilation mécanique souffle sur votre peau un air à moins de 32°C et à une vitesse d'1 mètre par seconde vous ressentirez alors une température d'environ 4°C de moins que la température de cet air.

Économie d'eau



La crise de l'eau, moins médiatisée que la crise de l'énergie, constitue au 21ème siècle la problématique environnementale mondiale numéro 1. La démarche de conception des usages d'eau potable mise dans votre résidence a consisté à faciliter un usage économe de l'eau :

- Une conception globale des installations et des espaces extérieurs végétalisés minimise les besoins d'eau potable (plantations extérieures à faibles besoins en eau) et incite à un usage rationnel et raisonné de cette eau.
- Une conception des systèmes de distribution et de terminaux minimise, pour un service donné, les consommations d'eau froide et d'eau chaude (réduction des distances, chasse d'eau double débit, douchettes économes,...).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Attention au gaspillage de l'eau potable :
une fuite d'une goutte par seconde revient à perdre 17 litres par jour ; un filet d'eau de 200 à 250 litres. 3 minutes à robinet ouvert est équivalent à 18 litres d'eau soit 12 bouteilles d'1.5 litre.
Le débit fort de la chasse d'eau, consomme 6 litres soit 4 bouteilles d'1.5 litre.

Gestion des déchets



Chaque année, chaque français jette environ 390 kg de déchets ménagers soit plus d'un kg par jour et par personne. La conception de votre résidence a consisté à prévoir des moyens favorables à un tri et à une valorisation optimale de vos déchets d'usage.

Comment optimiser le volume de vos déchets ?

- En évitant les produits jetables, en choisissant ceux qui durent plus longtemps.
- En privilégiant les produits achetés en vrac, les « éco-recharges » et les produits concentrés (à condition de respecter les doses prescrites).
- En choisissant des produits recyclables ou fabriqués à partir de matériaux recyclés ou renouvelables.
- En préférant les produits portant un écolabel officiel (écolabel européen, marque « NF Environnement »). Ils garantissent la qualité d'usage du produit et la limitation de ses impacts sur l'environnement (liste des produits écolabellisés : www.marque-nf.com ; certification@afnor.fr et www.ecolabel.com/french).

La déchetterie n'est pas la seule solution pour les produits toxiques et les encombrants :

- Séparer, à la maison, les matériaux recyclables par familles (journaux et cartons, verre, aluminium, plastique) est une condition essentielle de l'efficacité de la collecte sélective. Attention ! Une erreur de tri n'est pas anodine ! Elle peut conduire à l'élimination sur la chaîne de tri du contenu du container voire même du contenu du camion collecteur.
- Utiliser la déchetterie : on y trouve les bennes appropriées pour déposer les gravats, les déchets de jardinage, les déchets encombrants, certains produits dangereux (peintures, solvants, etc.). La déchetterie la plus proche de votre logement se situe : **100 avenue Paul Kruger 69100 Villeurbanne.**

En s'informant sur les collectes spécifiques

La déchetterie n'est pas la seule solution pour les produits toxiques et les encombrants :

- Certains garagistes récupèrent les huiles, certains magasins, les piles et des collectivités organisent des ramassages de produits dangereux par camion. Enfin, les pharmaciens récupèrent les médicaments non utilisés ou périmés .
- La collecte des encombrants peut se faire différemment selon les communes : collecte au porte-à-porte, (très pratique pour personnes âgées ou handicapées), collecte sur des points de regroupement (mise à disposition de bennes pendant quelques jours à des périodes précises).

Recycler plutôt que jeter : les associations caritatives

Elles collectent, réparent puis revendent les appareils ménagers, les meubles, les vêtements que l'on jette. Pour ce qui est trop abîmé, certaines d'entre elles prélèvent des pièces détachées et recyclent les matériaux.



LE SAVIEZ-VOUS ?

4 bouteilles en verre et 10 canettes métalliques recyclées par semaine représentent sur l'année l'équivalent énergétique de 600 km en voiture.

La qualité environnementale des matériaux



Des exigences environnementales strictes ont été fixées lors de la conception de votre résidence. Ainsi les concepteurs ont eu principalement recours à du bois d'œuvre éco- certifié FSC (Forest Stewardship Council) ou PEFC (Pan European Forestry Certification) pour tous les usages de la construction de la résidence. Cette éco-certification garantit que ce bois provient de forêts gérées de manière durable. Nous vous conseillons fortement de poursuivre cet effort en demandant la certification pour l'ensemble de votre mobilier en bois.

Nous vous conseillons de mettre en place une démarche d'achat systématiquement orientée vers des appareils économes en énergie et à faible impact environnemental en s'aidant par exemple des nombreux sites dédiés tels que :

Comparateur du développement durable

<http://ecocitoyens.ademe.fr>

<http://www.mescoursespourlaplanete.com>

sites permettant de comparer sous l'angle du développement durable vos pratiques et techniques de consommation dans tous les domaines (alimentation, produits d'entretien, voyages, etc....).

Comparateurs d'achat

<http://www.guide-topten.com>

<http://www.topten.ch>

sites Internet comparateurs d'achat qui permettent de connaître les produits ayant le plus faible impact écologique.

Elles collectent, réparent puis revendent les appareils ménagers, les meubles, les vêtements que l'on jette. Pour ce qui est trop abîmé, certaines d'entre elles prélèvent des pièces détachées et recyclent les matériaux.

LE SAVIEZ-VOUS ?

un m³ de bois utilisé dans la construction d'un bâtiment permet d'absorber durablement une tonne de CO₂

2. Les bons gestes d'entretien

- ✓ **La construction vient de s'achever.**

Dans les premières années, le bâtiment est soumis à divers mouvements (retrait du béton, légers tassements des fondations, séchage des plâtres, etc ...) qui peuvent provoquer des fissures filiformes (en particulier à l'intersection des plafonds et des murs). Pour ce type d'imperfection, il est conseillé d'attendre 2 ou 3 ans, à l'occasion par exemple d'une réfection des peintures, pour y porter remède de façon durable.
- ✓ **Menuiseries Extérieures**

Les menuiseries extérieures doivent être entretenues avec beaucoup de soin. Les pièces d'appui en partie basse sont percées de trous pour l'évacuation des eaux de condensation et drainage, veillez à ce qu'ils ne soient jamais obstrués.
Pour un fonctionnement optimal et une durabilité accrue, penser à graisser régulièrement les paumelles, crémones et serrures ainsi qu'à nettoyer les guides des volets roulants et BSO.
- ✓ **Menuiseries Intérieures**

Avant de chercher à ajuster les portes ou les fenêtres qui vous semblent difficile à manœuvrer, attendez que la température s'établisse à un niveau normal dans votre logement.
- ✓ **Eau Potable**

Le bâtiment est équipé de robinetterie économe (butée ou bouton éco). Vérifier l'état des joints des robinets et le cas échéant en changer. (Rappelez- vous qu'1 goutte par seconde égale 17 litres par jour !)
- ✓ **Mobilier de salle de bains**

Détartre régulièrement les mousseurs pour limiter les pertes de pression, éclaboussures, surconsommation d'eau, ou fuite : l'accumulation de tartre cause de nombreux désagréments et détériore vos robinets.

■ CONSEIL

Votre plan de toilette est constitué d'une résine de synthèse. Nous vous recommandons quelques règles d'utilisation et d'entretien pour le maintenir en bon état durablement. Pour l'entretien courant, utilisez des produits détergents doux, une éponge et de l'eau.

N'utilisez pas de poudre à récurer, de tampons abrasifs ou de brosses dures. Evitez l'usage ou le contact avec les produits corrosifs (soude caustique, déboucheurs de tuyauterie,...) et des solvants puissants (acétone, trichloréthylène,...) Certains colorants capillaires peuvent laisser des traces et sont à proscrire.

Chauffage individuel au gaz naturel

Le chauffage de votre logement est assuré par une chaudière individuelle raccordée au gaz naturel.

Pour bénéficier de manière optimum de votre installation, nettoyez régulièrement les radiateurs en aspirant la poussière. Ne mettez pas de linge à sécher sur ceux-ci, vous risquez de provoquer de l'humidité en excès et des moisissures dans le logement. La présence de rideaux ou de mobiliers devant les radiateurs sont à éviter : elle limite la diffusion de la chaleur et le confort.

Les nourrices de distribution d'eau chaude sanitaire et de chauffage de votre appartement situées généralement dans les placards doivent rester accessibles. Pensez à maintenir ces accès lors de la réalisation de vos aménagements.

VMC

Afin d'assurer la qualité de l'air dans votre appartement celui-ci est équipé d'un système de Ventilation Mécanique Contrôlée simple flux hygroréglable.

Les bouches d'entrées d'air sont situées dans les menuiseries de votre salon et des chambres. Les bouches d'extraction dans la cuisine et les salles d'eau. Elles sont de grandes dimensions afin d'assurer les débits d'air minimum réglementaires de votre logement.

Ces entrées d'air sont composées d'un clapet fixe, non refermable pour vous assurer une qualité d'air en continu.

La régulation est autonome, vous n'avez pas d'intervention à faire.

La cuisine est équipée d'une commande de grand débit, à n'actionner que lorsque vous cuisinez.

La ventilation sera confortable et économique à condition de :

- Aérer naturellement en ouvrant les fenêtres au moins 5 à 10 min par jour, pour une meilleure qualité de l'air.
- Ne jamais obstruer les bouches d'aération (bouches d'entrées d'air /grilles d'extraction) au risque de voir apparaître des désordres.
- Dépoussiérer et nettoyer deux à trois fois par an ces bouches.
- **Signaler tout dysfonctionnement ou panne à votre Syndic afin qu'il règle au plus vite le problème.**

Eau chaude sanitaire

L'eau chaude sanitaire de votre appartement est assurée par la chaudière individuelle au gaz. Tout dysfonctionnement à ce niveau doit être signalé à votre société d'entretien.

- **Contactez votre syndic et/ou la société d'entretien retenue à cet effet**

Précautions utiles



- ☑ **Fermer l'eau**
en cas d'absence prolongée afin de prévenir d'éventuels désordres. Pour l'eau froide, le robinet de coupure est situé dans la gaine palière qui s'ouvre avec un carré, à l'endroit du compteur d'eau de l'appartement ou dans votre logement.

- ☑ **Purger les robinets extérieurs**
À l'approche de l'hiver pour éviter qu'ils n'éclatent à cause du froid. Les canalisations extérieures, alimentant par exemple vos robinets de terrasse, jardin, ou placées dans les locaux non chauffés, doivent être systématiquement purgés. Cette intervention facile est à la portée de tous :
 - Fermez le robinet intérieur
 - Ouvrez le robinet extérieur et laissez couler l'eau restante de la tuyauterie. La canalisation se vide alors naturellement
 - Revenir vers le robinet ou vanne d'arrêt intérieur et dévissez d'un tour complet le petit capuchon (bouchon de vidange) ou la purge (robinet purgeur). Laissez couler l'eau restante, puis lorsque l'eau ne s'écoule plus, refermez.

- ☑ **LIMITER**
La profondeur de tous les percements des murs et des plafonds à 3 cm maximum au risque de percer les fourreaux électriques ou les tuyauteries incorporés.

- ☑ **UTILISER**
Les matériels de fixation chevilles et vis adaptés aux types de cloisons et en fonction du poids des éléments à supporter.

- ☑ **BOUCHONNER**
Les siphons d'appareils ménagers inutilisés au risque d'avoir des remontées d'odeurs.



**MON SUIVI
LOGEMENT**

Le coach de votre logement



Avec Mon Suivi Logement,
profitez d'espaces de vie sains, économes
et respectueux de l'environnement.



Le gain de confort et les économies ne sont pas garantis et dépendent de vos usages, du climat et d'autres facteurs comme les équipements installés dans votre logement.

Des astuces pour mieux vivre

Retrouvez plus d'une centaine de trucs et astuces de pro pour entretenir votre chez-vous à la perfection.

Affichage des consos d'énergie

Vos consommations d'électricité, d'eau ou de gaz réunies au même endroit. Quel que soit votre fournisseur et votre abonnement.

Valorisez votre bien sur la durée

Une frise chronologique retrace toute la vie de votre logement : changement de locataire, révision de la chaudière, nouveau réfrigérateur etc.

Fini le gaspillage

Recevez des objectifs sur-mesure adaptés aux équipements installés chez vous, pour économiser sur vos factures d'énergie.

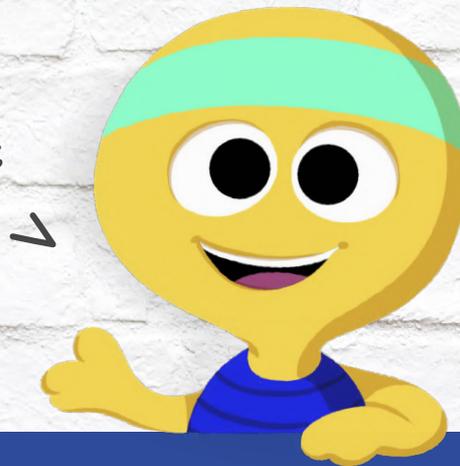
Stockage sécurisé

Rangez les documents de votre logement dans un espace accessible 24h/24 (assurances, diagnostics, bail etc.) Fini les classeurs qui absorbent la poussière !

Répartition de l'énergie

Visualisez comment l'énergie est répartie chez vous selon les usages : chauffage, prises de courant, climatisation, eau chaude etc.

*Je suis Alfred, votre coach !
Retrouvez-moi dès maintenant
dans l'appli !*



Mon Suivi Logement est disponible sur Android, iOS et sur

www.monsuivilogement.fr





COMMENT SE CONNECTER ?

La société qui a bâti votre logement flambant neuf a déjà renseigné des informations sur votre habitation dans Mon Suivi Logement.

- 1** **Téléchargez Mon Suivi Logement** sur votre smartphone (disponible sur l'App Store et le Play Store), ou rendez-vous sur app.monsuivilogement.fr
- 2** **Inscrivez-vous puis entrez le Code Logement et la Clef Preums*** inscrits sur le document de bienvenue remis avec cette brochure.
- 3** C'est déjà fini ! Laissez-vous guider pas à pas dans l'application.

* Le Code Logement et la Clef Preums sont des identifiants uniques qui permettent à Mon Suivi Logement d'identifier votre habitation. Conservez-les précieusement !

Suivez nos aventures sur les réseaux !

Découvrez le quotidien de notre équipe et faites le plein de supers astuces pour prendre soin de votre logement !



@SuiviLogement



/MonSuiviLogement



@MonSuiviLogement

Mon Suivi Logement s'engage en faveur de la protection des tortues en France.

Un objectif accompli dans l'app, c'est 5 centimes reversés à la SOPTOM !
(Société d'Observation et de Protection des Tortues et de leurs Milieux).

Pour faire un don, rendez-vous sur www.tortuesoptom.org



3. Vos interlocuteurs référents / Aide

Votre Syndic

Pour toutes autres questions liées à votre résidence et ses parties communes votre interlocuteur privilégié est votre Syndic. N'hésitez pas à lui signaler toutes anomalies : une prise en compte précoce de celles-ci permet d'assurer une gestion optimum, pour le bénéfice de tous.

Votre Syndic : Régie Gallichet Lemaître

Mr Romain Lemaître : 04 78 72 17 24 — regieimmobiliere.lemaitre@orange.fr

Martine HUMBERT : mhumbert@citya.com

Ascenseur

Un numéro est affiché à l'extérieur de la cabine. Il s'agit du numéro de l'appareil et d'un numéro de centre d'appel et qui prendra en compte votre demande et missionnera un dépanneur. Au besoin, vous rapprocher de votre syndic.

Attention : un ascenseur n'est pas un monte charges, veillez lors de vos emménagements à préserver celui-ci et à ne pas trop le charger au risque de provoquer son arrêt ou des dégradations.

Chaudière individuelle

Vous devez impérativement souscrire un contrat d'entretien pour votre chaudière auprès d'une société agréée. En cas de dysfonctionnement la prévenir.

Internet fibre & téléphone

Vous rapprocher directement de votre fournisseur internet FIBRE OPTIQUE.

La résidence n'est pas équipée d'un réseau « cuivre » traditionnel. Ce qui entend qu'il n'est pas possible de souscrire d'abonnement type ADSL. Abonnement fibre uniquement ! Le local fibre optique se situe au sous-sol et est accessible avec la clé de votre appartement.

Portail d'accès au garage

Il existe une procédure qui permet d'ouvrir le portail de façon manuelle (voir directement les consignes affichées sur celui-ci). Prévenir ensuite la société de maintenance ou bien votre Syndic.

Cuisine Mobalpa (si livré avec votre appartement)

Vous rapprocher du livret MOBALPA joint avec votre cuisine pour avoir toutes les informations nécessaires sur celle-ci. Si vous ne trouvez pas de solution, prendre directement contact par courriel à :

ddufour@groupefourfreres.com

Besoin de...

Refaire des clefs, une télécommande de portail, un badge VIGIK d'accès, faire des plaques de boîtes aux lettres ou de portes palières, programmer votre nom dans la platine vidéophone... vous rapprocher de votre Syndic ou de votre Gestionnaire.

LE SAV SIER

Pour toutes autres informations et conseils liés à votre logement, nous restons disponibles pour vous répondre :

04 72 78 00 00

Courriel : phr@sier-constructeur.fr

1. Liste des intervenants

01 – DEMOLITIONS
GRAPINET TP
227 Route de Genas
69100 VILLEURBANNE
Tel 04 78 54 03 27
Fax 04 78 53 63 85

03 – BERLINOISES RHONE
ALPES FONDATIONS
3 Route de Chambéry 38300
BOURGOIN JALLIEU
T 04 74 93 97 89
F 04.74.93.97.91

04 – TERRASSEMENTS
T.P.M.
44 Rue Adèle Bourdon
42420 LORETTE
T 04 77 73 07 44
F 04 77 73 13 82

05 – GROS-OEUVRE PEIX
61 Route de Lyon
69960 CORBAS
04 72 90 49 04
04 72 90 49 00

07 – ETANCHEITE SMAC
44 Boulevard Marcel Sembat
69200 VENISSIEUX
T 04 72 78 10 11
F 04 78 00 95 26

08 – FACADES UTPM
HABILLAGE PIERRE
9 Rue de Lombardie
Park Aktiland II
69800 SAINT-PRIEST
T 04 78 72 16 38
F 04 78 69 57 63

08 – FACADES Entreprise
BONELLO
ZA Terre Valet
1 Avenue des Catelines
69720 SAINT-LAURENT DE
MURE
T 04 37 25 81 85
F 04 72 48 83 57

09 – Menuiseries extérieures
MINCO
MIXTES BOIS/ALU
ZA du Haut Coin
BP 12 44140 AIGREFEUILLE S/
MAINE
T 02 40 33 56 60

09 - FERMETURES
CONFLUENCE STORES
16 Cours Bayard
69002 LYON
T 04 78 56 60 97

09 B – MUR RIDEAU LENOIR
METALLERIE
30 Rue du Marais
69100 VILLEURBANNE
T 04 72 97 04 00
F 04 72 97 04 04

10 – METALLERIE
FERRONNERIE DE L'ISERE
1229 Route de Bourgoin
38440 ARTAS
T 04 74 58 57 17
F 04 74 59 75 35

11 – PROJECTION COUPE FEU
SARL LOVISOLO GAINES
METALLIQUES 93 Bis Route de
Vienne
38440 BEAUVOIR DE MARC
T 04 74 58 65 64
F 04 74 58 54 47

12 – Porte de garages
DOITRAND
19 Bis rue Saint-Antoine
69003 LYON
T 04 78 53 68 43

13 – Menuiserie intérieure BOIS
SLM
66/68 Rue du Dauphiné
69800 SAINT-PRIEST
04 78 26 65 05
04 78 26 47 65

14 – Cloisons doublages
Entreprise AUBONNET
58 Bis rue de Charlieu
69470 COURS LA VILLE
T 04 74 89 76 40
F 04 74 89 98 43

15 – Peinture – Revêtements
muraux SORPEINT
115 Route de Strasbourg
69300 CALUIRE
T 04 72 27 14 74

16 – CHAPES SEYSSEL
CARRELAGES

17 – CARRELAGE/FAIENCE P.A.
Les 2B 188 rue de la Cotière
01360 BELIGNEUX
T 04 37 85 84 14
F 04 37 85 84 13

18 – Parquets / MOQUETTES
PARQUET SOL
ZI Le CAILLOU
5 Rue Jules Verne
69630 CHAPONOST
T 04 78 59 18 77
F 04 78 59 42 67

19 – Ascenseurs OTIS
Parc d'Affaires de Crécy
3 Rue Claude Chappe
69771 ST DIDIER AU MONT
D'OR Cedex
T 04 78 66 67 87
F 04 78 66 73 19

20 – Plomberie / sanitaire /
VMC JUSTE / JULIANE
56 Rue Maurice Flandin
69003 LYON
T 0478859065

21 – Electricité courants forts
E3C & FAIBLES
Impasse du Pré Roseaux
ZI Est
01700 BEYNOST
T 04 72 88 20 30
F 04 72 88 22 82

22 – AMENAGEMENTS
PAYSAGERS PARET SAS
1 Route de l'Isle d'Abeau
38301 BOURGOIN JALLIEU
Cedex
T 04 74 93 25 34
F 04 74 43 84 58

22 – Espaces verts CHAZAL
28 Rue Lamartine
69800 SAINT-PRIEST
T 04 37 25 36 00
F 04 37 25 36 19

2. Fournisseurs Électricité / Gaz



Clients particuliers: Fournisseurs nationaux d'électricité et/ou de gaz naturel en réseau

La liste des fournisseurs nationaux recense les fournisseurs qui ont souhaité s'inscrire dans le moteur de recherche des fournisseurs par code postal du site www.energie-info.fr et qui proposent des offres dans au moins 90 % des communes raccordées de France métropolitaine (hors Corse). Elle n'a pas de valeur d'autorisation ou de déclaration.

Il est possible que votre domicile soit desservi par une entreprise locale de distribution, - c'est le cas d'environ 5 % des consommateurs français - dans ce cas vous n'aurez peut-être pas accès à la totalité des fournisseurs recensés sur cette liste.

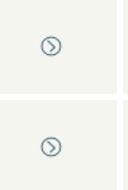
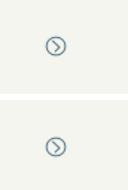
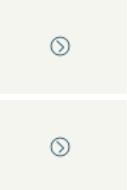
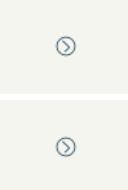
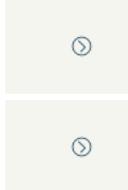
Pour connaître précisément la liste des fournisseurs proposant des offres dans votre commune, rendez-vous sur le site www.energie-info.fr, pour effectuer une recherche de fournisseurs par code postal ou adressez-vous à votre gestionnaire de réseaux de distribution dont les coordonnées peuvent vous être communiquées par votre mairie.

Avant de choisir un fournisseur, pensez à comparer les offres des fournisseurs ! Pour vous aider, vous trouverez des conseils sur le site Internet www.energie-info.fr.

	électricité	gaz naturel		électricité	gaz naturel	
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alpiq Tél : 09 78 46 85 75 (Prix d'un appel local) Courriel : serviceclients@alpiq.fr Site Internet : https://particuliers.alpiq.fr Adresse : 27 Rue des poissonniers 92522 Neuilly sur seine cedex	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alterna énergie Tél : 05 49 60 54 59 (Service et appel gratuits) Courriel : contact@alterna-energie.fr Site Internet : https://www.alterna-energie.fr/ Adresse : 78 Avenue Jacques Coeur - CS 10000 86068, POITIERS CEDEX 09
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Antargaz Tél : 0 805 509 509 (Service et appel gratuits) Courriel : servicecommercial@antargaz.com Site Internet : https://www.antargaz.fr/gaz-naturel Adresse : Le choix naturel Les Renardières - 3, place de Saveme 92901 Paris la Défense cedex France	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DYNEFF Tél : 04 67 12 68 30 (Prix d'un appel local) Courriel : service-gaz@dyneff.fr Site Internet : http://www.dyneff-gaz.fr Adresse : Stratégie Concept - Bât 5 1300 Avenue Albert Einstein CS 76 033 34060 Montpellier Cedex 09
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EDF Tél : 30 04 (Service et appel gratuits) Site Internet : https://particulier.edf.fr Adresse : EDF Commerce Direction du Marché des Clients Particuliers Tour EDF 20 Place de la Défense 92 060 Paris La Défense Cedex	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ekWateur Tél : 09 77 406 666 (Prix d'un appel local) Courriel : nous-on-repond@ekwateur.fr Site Internet : https://ekwateur.fr/ ulm_source=Mediateur&utm_medium=Compareur&utm_campaign=LustreFournisseur Adresse : ekWateur BP 40056 69572 LA POSTE PPDC DARDILLY TECHLID

Pour tout savoir sur vos démarches et vos droits : Consultez le site Internet www.energie-info.fr ou contactez le 0 800 112 212 (Service et appel gratuits)

Edition : 17 fâ@vriert 2022

électricité	gaz naturel	électricité	gaz naturel
			
élecocité, Fournisseur d'impact éco-citoyen Tél : 09 74 76 55 00 (Prix d'un appel local) Courriel : service.client@elecocite.fr Site Internet : https://www.elecocite.fr/ Adresse : 21 rue du Luyot 69113 SECLIN	élecocité, Fournisseur d'impact éco-citoyen Tél : 09 74 76 55 00 (Prix d'un appel local) Courriel : service.client@elecocite.fr Site Internet : https://www.elecocite.fr/ Adresse : 21 rue du Luyot 69113 SECLIN	Electricité de Provence Tél : 04 88 70 02 34 (Service gratuit et prix d'un appel) Courriel : serviceclient@electriciteprovence.fr Site Internet : https://electriciteprovence.fr Adresse : 1, rue du Dr. Jean Bertholet 83000 Toulon	Electricité de Provence Tél : 04 88 70 02 34 (Service gratuit et prix d'un appel) Courriel : serviceclient@electriciteprovence.fr Site Internet : https://electriciteprovence.fr Adresse : 1, rue du Dr. Jean Bertholet 83000 Toulon
			
enercoop L'énergie militante Tél : 09 70 68 07 65 (Prix d'un appel local) Courriel : commercial@enercoop.fr Site Internet : http://www.enercoop.fr Adresse : 16/18 Quai de Loire 75019 Paris	enercoop L'énergie militante Tél : 09 70 68 07 65 (Prix d'un appel local) Courriel : commercial@enercoop.fr Site Internet : http://www.enercoop.fr Adresse : 16/18 Quai de Loire 75019 Paris	Energie d'ici Tél : 05 64 27 04 88 (Prix d'un appel local) Courriel : adhesion@energedici.fr Site Internet : http://www.energedici.fr Adresse : 14, rue du Parc National 64260 Arudy	Energie d'ici Tél : 05 64 27 04 88 (Prix d'un appel local) Courriel : adhesion@energedici.fr Site Internet : http://www.energedici.fr Adresse : 14, rue du Parc National 64260 Arudy
			
ÉNERGIES DU SANTERRE Tél : 03 22 73 31 82 (Prix d'un appel local) Courriel : direction@energiesdusanterre.fr Site Internet : http://energiesdusanterre.fr Adresse : 32, Faubourg de Bretagne 60200 Péronne	ÉNERGIES DU SANTERRE Tél : 03 22 73 31 82 (Prix d'un appel local) Courriel : direction@energiesdusanterre.fr Site Internet : http://energiesdusanterre.fr Adresse : 32, Faubourg de Bretagne 60200 Péronne	ENGIE Tél : 09 69 324 324 (Prix d'un appel local) Site Internet : http://particuliers.engie.fr Adresse : Service Clients ENGIE TSA 87494 76934 ROUEN CEDEX 09	ENGIE Tél : 09 69 324 324 (Prix d'un appel local) Site Internet : http://particuliers.engie.fr Adresse : Service Clients ENGIE TSA 87494 76934 ROUEN CEDEX 09
			
GAZ TARIF Tél : 34 60 (Service gratuit et prix d'un appel) Site Internet : https://gaz-tarif-reglemente.fr Adresse : Gaz Tarif Réglementé Service Clients TSA 42108, 76934 Rouen Cedex 09	Engie - Gaz Tarif Réglementé Tél : 34 60 (Service gratuit et prix d'un appel) Site Internet : https://gaz-tarif-reglemente.fr Adresse : Gaz Tarif Réglementé Service Clients TSA 42108, 76934 Rouen Cedex 09	Eni Tél : 32 94 (Service gratuit et prix d'un appel) Courriel : service-souscriptions@fr.eni.com Site Internet : http://fr.eni.com/ Adresse : Eni Service commercial Autorisation 87877 64059 Pau Cedex 9	Eni Tél : 32 94 (Service gratuit et prix d'un appel) Courriel : service-souscriptions@fr.eni.com Site Internet : http://fr.eni.com/ Adresse : Eni Service commercial Autorisation 87877 64059 Pau Cedex 9
			
GAZ DE BORDEAUX Tél : 05 56 79 41 41 (Prix d'un appel local) Courriel : clients@gazdebordaux.fr Site Internet : https://www.gazdebordaux.fr Adresse : 6 Place Ravezies 33075 Bordeaux Cedex	GAZ DE BORDEAUX Tél : 05 56 79 41 41 (Prix d'un appel local) Courriel : clients@gazdebordaux.fr Site Internet : https://www.gazdebordaux.fr Adresse : 6 Place Ravezies 33075 Bordeaux Cedex	GEDIA Énergies & Services Tél : 02 37 65 00 20 (Service gratuit et prix d'un appel) Courriel : service.commercial@gedia-energies.com Site Internet : http://www.gedia-energies.com Adresse : 9 Rue des Fontaines 28109 DREUX Cedex	GEDIA Énergies & Services Tél : 02 37 65 00 20 (Service gratuit et prix d'un appel) Courriel : service.commercial@gedia-energies.com Site Internet : http://www.gedia-energies.com Adresse : 9 Rue des Fontaines 28109 DREUX Cedex
			
GEG Tél : 04 76 84 38 00 (Prix d'un appel local) Courriel : accueil-particuliers@ggeg-se.fr Site Internet : http://www.ggeg.fr Adresse : 8 place Robert Schuman - BP 183 - 38042 Grenoble CEDEX 9	GEG Source d'Énergies Tél : 04 76 84 38 00 (Prix d'un appel local) Courriel : accueil-particuliers@ggeg-se.fr Site Internet : http://www.ggeg.fr Adresse : 8 place Robert Schuman - BP 183 - 38042 Grenoble CEDEX 9	GreenYellow Tél : 09 69 39 09 60 (Prix d'un appel local) Courriel : serviceclient@greenyellow-energie.fr Site Internet : https://www.greenyellow-energie.fr/ Adresse : Greenyellow Service Client TSA 20121 42019 Saint Etienne Cedex 1	GreenYellow Tél : 09 69 39 09 60 (Prix d'un appel local) Courriel : serviceclient@greenyellow-energie.fr Site Internet : https://www.greenyellow-energie.fr/ Adresse : Greenyellow Service Client TSA 20121 42019 Saint Etienne Cedex 1
			
IBERDROLA Tél : 08 05 98 03 41 (Service et appel gratuits) Courriel : serviceclients@iberdrola.fr Site Internet : http://www.iberdrola.fr Adresse : Tour Ariane 5, place de la Pyramide CS 60204 92088 PARIS LA DEFENSE CEDEX	iberdrola Tél : 08 05 98 03 41 (Service et appel gratuits) Courriel : serviceclients@iberdrola.fr Site Internet : http://www.iberdrola.fr Adresse : Tour Ariane 5, place de la Pyramide CS 60204 92088 PARIS LA DEFENSE CEDEX	ilek Tél : 05 64 88 00 38 (Prix d'un appel local) Courriel : bonjour@ilek.fr Site Internet : https://www.ilek.fr/?utm_source=energie-info&utm_medium=liste-fournisseur Adresse : 18 rue Lafayette 31000 Toulouse	ilek Tél : 05 64 88 00 38 (Prix d'un appel local) Courriel : bonjour@ilek.fr Site Internet : https://www.ilek.fr/?utm_source=energie-info&utm_medium=liste-fournisseur Adresse : 18 rue Lafayette 31000 Toulouse
			
JPME Tél : 09 80 80 14 22 (Prix d'un appel local) Courriel : service-client@g-jpme.com Site Internet : https://www.jpme.fr	JPME Tél : 09 80 80 14 22 (Prix d'un appel local) Courriel : service-client@g-jpme.com Site Internet : https://www.jpme.fr	Lucia Tél : 04 67 66 67 68 (Prix d'un appel local) Courriel : contact@lucia-energie.fr Site Internet : http://www.lucia-energie.com Adresse : 168 Allée des Ecoureuls 34980 SAINT-GELEY-DU-FEUC	Lucia Tél : 04 67 66 67 68 (Prix d'un appel local) Courriel : contact@lucia-energie.fr Site Internet : http://www.lucia-energie.com Adresse : 168 Allée des Ecoureuls 34980 SAINT-GELEY-DU-FEUC

Consultez le site Internet www.energie-info.fr ou contactez le 0 800 112 212 (Service et appel gratuits)

Edition : 17 février 2022

	électricité	gaz naturel	électricité	gaz naturel
 <p>MEGA Energie Tél : 01 78 98 67 15 (Prix d'un appel local) Courriel : info@mega-energie.fr Site Internet : https://www.mega-energie.fr Adresse : 1025 Rue Henri Becquerel - 34000 Montpellier</p>	✓	✓	 <p>Mint Energie Tél : 09 77 40 10 80 (Prix d'un appel local) Courriel : contact@mint-energie.com Site Internet : https://www.mint-energie.com/Pages/Accueil/accueil.aspx?partner=MINT_EICOMP&utm_source=sites-mediateur&utm_medium=mediateur-officiel&utm_content=logo Adresse : Mint Energie CS 40900 34965 Montpellier Cedex 2</p>	✓
 <p>Ohm Energie Tél : 09 70 70 21 25 (Prix d'un appel local) Courriel : service-client@ohm-energie.com Site Internet : https://ohm-energie.com/</p>	✓	✓	 <p>OVO Energy Tél : 01 86 76 13 48 (Prix d'un appel local) Courriel : service-client@ovoenergy.fr Site Internet : https://www.ovoenergy.fr/utm_source=energie_info Adresse : 231 rue Saint-Honoré 75001 PARIS</p>	✓
 <p>planète oui Tél : 0974763019 (Prix d'un appel local) Courriel : infos@planete-oui.fr Site Internet : http://www.planete-oui.fr Adresse : Service Clients 2 Rue HEGEL, "Le CANAL" 59160 LILLE/L'OMME</p>	✓	✓	 <p>Plüm énergie Tél : 09 77 55 80 30 (Prix d'un appel local) Courriel : commande@plum-energie.fr Site Internet : https://plum-energie.fr/?utm_source=energie-info&utm_medium=liste-fournisseur Adresse : 30, rue Proudhon 93210 Saint Denis</p>	✓
 <p>proxelia Tél : 03 67 18 00 00 (Prix d'un appel local) Courriel : contact@proxelia.fr Site Internet : http://www.proxelia.fr/ Adresse : 21, rue des cordeliers 60200 Compiègne</p>	✓	✓	 <p>SELIA Tél : 09 69 397 001 (Prix d'un appel local) Courriel : contact@sella-energies.fr Site Internet : https://www.sella-energies.fr Adresse : 336, avenue de Paris - CS 78650 79026 NIORT</p>	✓
 <p>sowee Sowee est une filiale edf Tél : 0 806 800 444 (Service gratuit et prix d'un appel) Courriel : serviceclient@sowee.fr Site Internet : http://www.sowee.fr</p>	✓	✓	 <p>SYNELVA SAS Tél : 02 37 91 80 00 (Service gratuit et prix d'un appel) Courriel : clientele@synelva.fr Site Internet : http://www.synelva.fr/ Adresse : 12 rue Kennedy - 28110 LUCE</p>	✓
 <p>TotalEnergies Tél : 30 90 (Service et appel gratuits) Courriel : service.client@mail.totalenergies.fr Site Internet : http://www.totalenergies.fr Adresse : TOTALENERGIES TSA 21519 75901 PARIS CEDEX 15</p>	✓	✓	 <p>Urban Solar Energy Tél : 04 28 29 75 52 (Prix d'un appel local) Courriel : hortense@urbansolarenergy.fr Site Internet : http://urbansolarenergy.fr Adresse : 15, rue des curassiers 69003 LYON</p>	✓
 <p>VATTENFALL Tél : 32 55 (Service gratuit et prix d'un appel) Courriel : contact@vattenfall.fr Site Internet : http://www.vattenfall.fr/ Adresse : 6, avenue de Bruxelles Les Terrasses des Collines Parc des Collines II 68350 Didenheim, France</p>	✓	✓	 <p>Wekiwi Tél : 09 70 26 70 50 (Prix d'un appel local) Courriel : info@wekiwi.fr Site Internet : https://www.wekiwi.fr Adresse : 6 Avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS</p>	✓

Pour tout savoir sur vos démarches et vos droits :

Consultez le site Internet www.energie-info.fr ou contactez le 0 800 112 212 (Service et appel gratuits)

Edition : 17 février 2022

3. Notice appareil coffret communication

Selon le type de votre logement, votre installation électrique comporte plusieurs **prises de communication -dites prises RJ45-** telles que ci-dessous, situées dans chaque pièce principale.

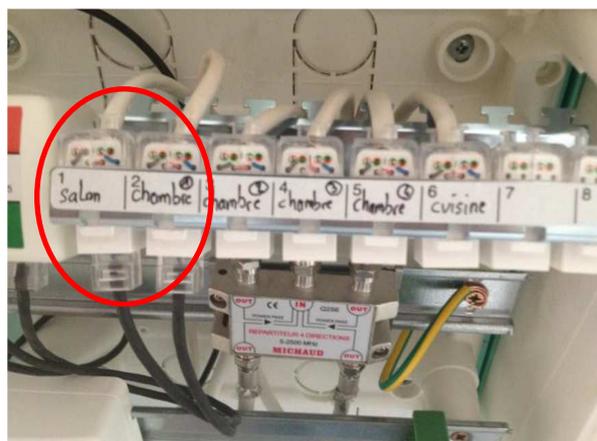


A la livraison de votre logement, 2 prises sont reliées au réseau téléphonique (généralement : Séjour et Chambre 1).

MODIFIER LA DESTINATION DES PRISES DE COMMUNICATION

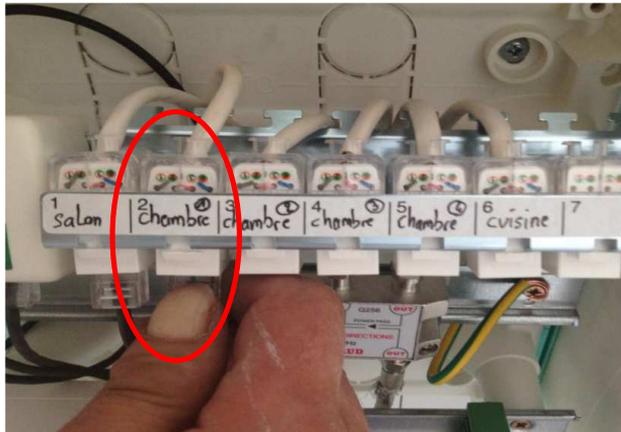
Exemple : vous souhaitez relier la prise de communication de la chambre 3 au réseau téléphonique, nous vous invitons à suivre la procédure en 5 étapes ci-dessous :

1. Ouvrir avec un tournevis cruciforme le couvercle du **boitier TELECOM** :
2. Vous constatez : Salon et chambre 1 connectés depuis le filtre ADSL

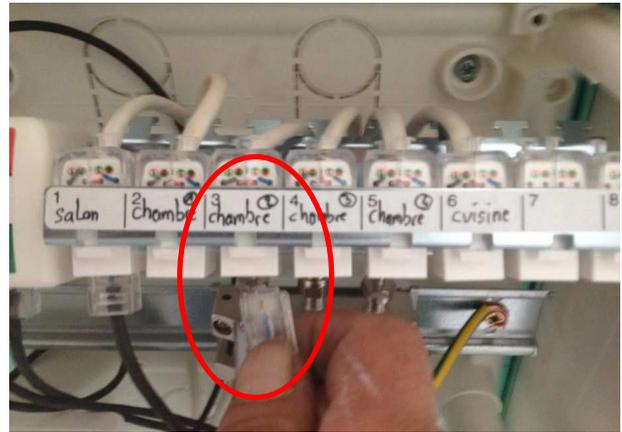


Coffret communication

3. Débranchez le cordon connecté à la prise chambre 1 :

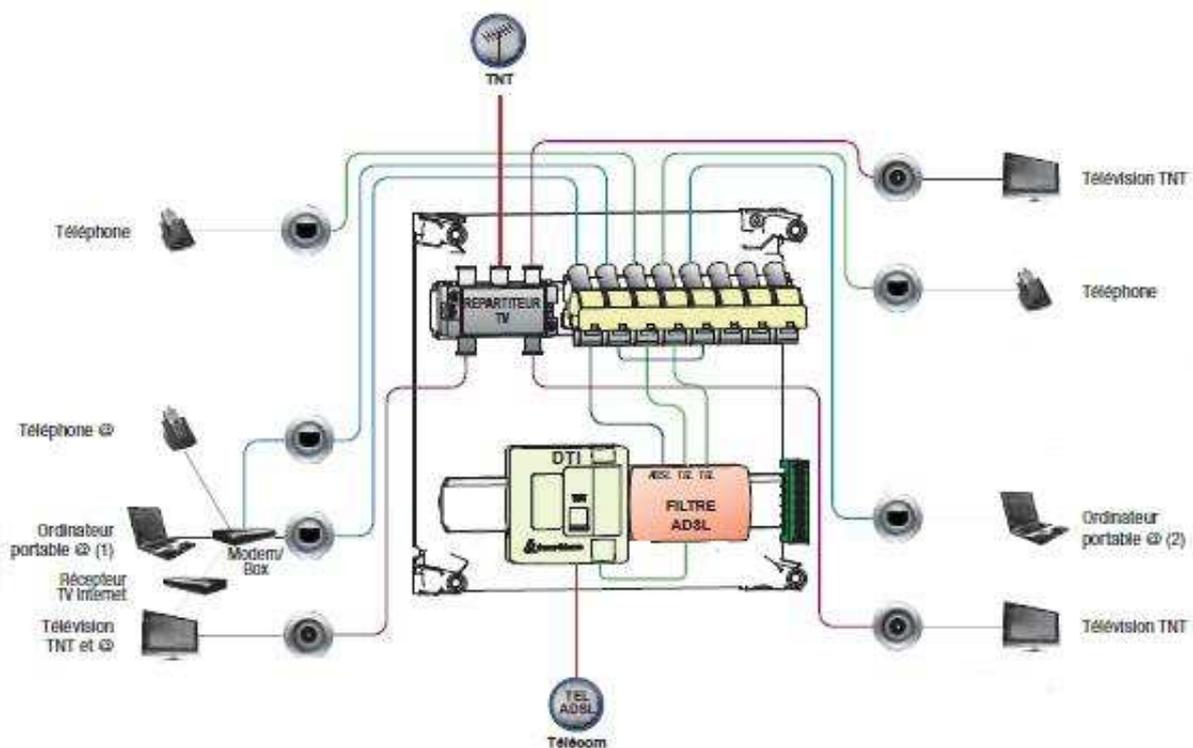


4. Connectez le cordon à la prise repérée chambre 2 :

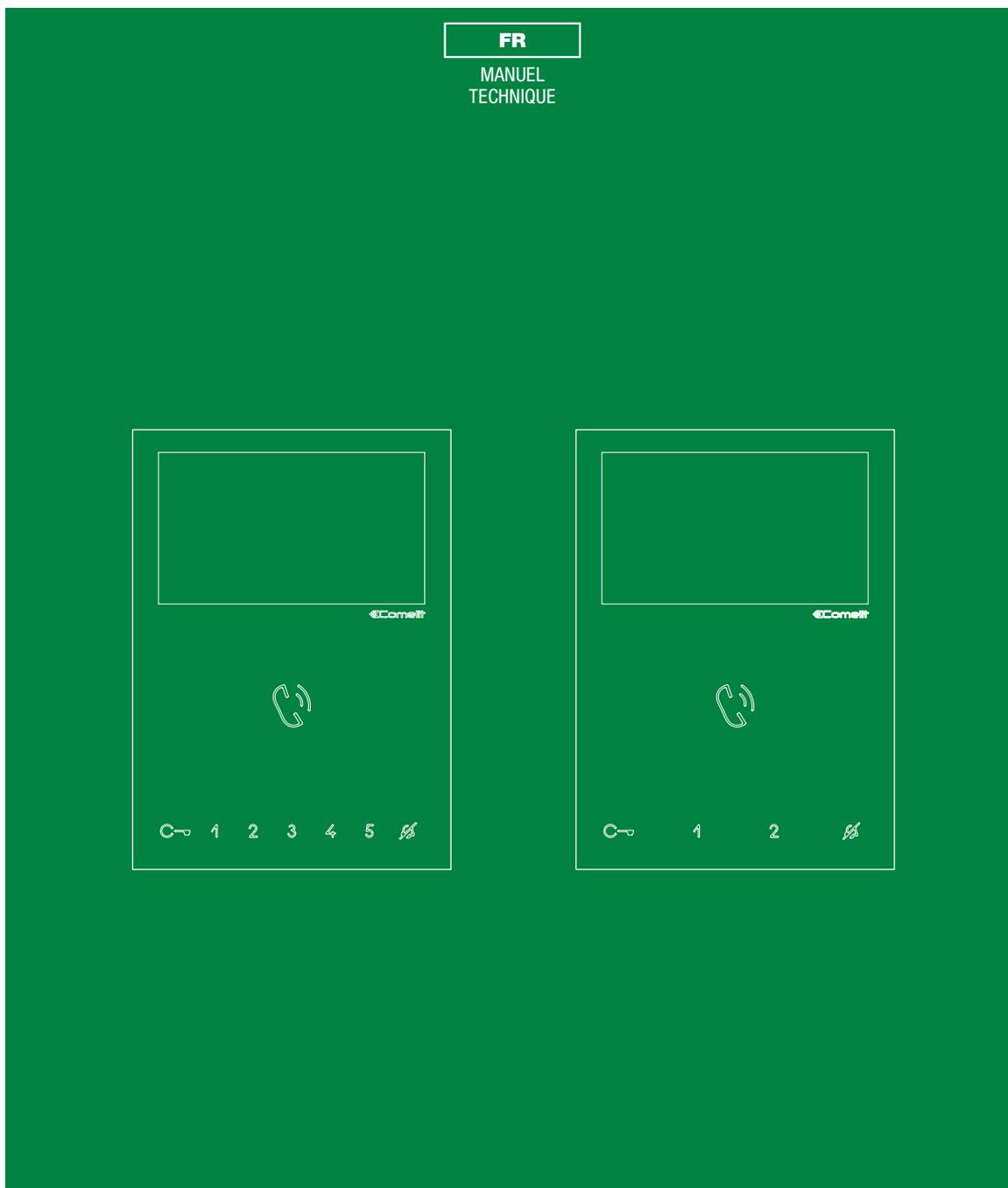


5. Refermer le couvercle.

Votre coffret grade 1 vous permet de nombreuses autres possibilités



Interphone

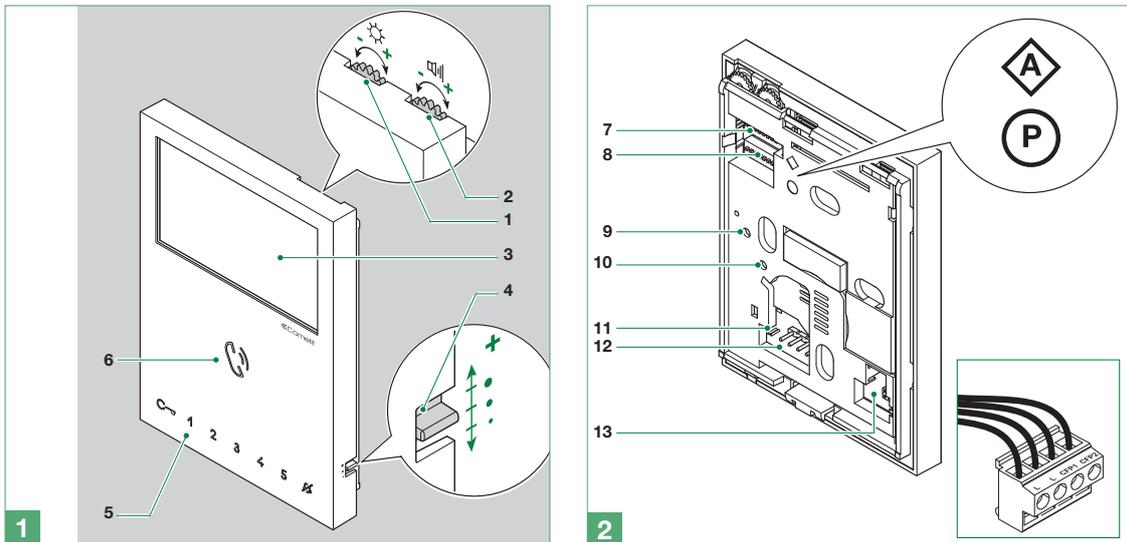


Mini mains libres
art. 6721W(/BM)

 **Comelit**[®]
Passion. Technology. Design.

Interphone

Description moniteur



1. Réglage de la luminosité

- Pour augmenter le volume tourner dans le sens des aiguilles d'une montre

2. Réglage volume haut-parleur

- Pour augmenter la luminosité tourner dans le sens des aiguilles d'une montre

3. Écran LCD 4,3" couleurs

4. Réglage volume sonnerie (haut - moyen - bas)

5. Touches à effleurement

6. Haut-parleur et touche d'activation phonie

7. S1 ⬠ Microswitches pour la programmation du code d'appel (voir tableau page 15)

8. S2 © DIP switches de programmation des boutons et fonctions

DIP 1-2-3-4 de programmation des fonctions des boutons

DIP 5-6 accès à la programmation

DIP 7 de gestion de la tension d'alimentation (voir schémas et variantes à partir de la page 17) par défaut = OFF



Pour les systèmes KIT-2 fils ou avec l'Art. 1210, régler DIP 7 sur ON.

DIP 8:

ON moniteur secondaire

OFF moniteur principal (par défaut)



Possibilité de configurer 1 seul moniteur principal sur les systèmes KIT 2 FILS ou avec l'Art. 1210, et 2 moniteurs principaux au maximum sur les systèmes équipés de l'Art. 4888C.

9. Réglage du fabricant - **NE PAS MODIFIER !**

10. Réglage du fabricant - **NE PAS MODIFIER !**

11. CV 5 Cavalier fermeture vidéo

12. Pin d'ancrage bornier

13. Espace pour le logement de l'expansion des touches supplémentaires (Art. 6734W)

Bornier pour la connexion de l'installation

LL Bornes de connexion ligne Bus

CFP1 CFP2 Entrée de l'appel extérieur

Interphone

Description des touches à effleurement

- Appuyer 1 fois sur une touche au choix pour exécuter la fonction à laquelle elle est associée



Attendre environ 1 seconde avant d'appuyer à nouveau sur la même touche. En appuyant plusieurs fois de suite sur la même touche, la commande est annulée.

- ☞ Touche ouvre-porte
- 1 Touche 1 fonction Actionneur (programmable)
- 2 Touche 2 fonction Auto-allumage (programmable)
- ☞ Touche Privacy
- 3 4 5 Touches supplémentaires (programmables)
- KIT avec boutons supplémentaires Art. 6734W disponible séparément
- ☞ Touche activation phonie

Description des leds de signalisation

- ☞ LED ouvre-porte
 - clignotement lent** : porte ouverte
 - 1 clignotement après appui** : ouverture porte confirmée
 - clignotement continu** : appel en cours.
- ☞ LED privacy (rouge)
 - allumée** : fonction privacy ON
 - 3 clignotements (toutes les 5 secondes)** : fonction docteur ON
 - clignotement continu** : dispositif en état de programmation
 - 4 clignotements** : ligne occupée
- ☞ LED phonie (6)
 - fixe (avec appel)**: phonie activée
 - fixe (au ralenti)**: fonction réponse automatique activée
 - clignotement continu**: appel en réception



Utiliser le moniteur art. 6721W sur des installations couleurs, sur le tronçon SB2, après la centrale vidéo art. 4888C ; ou sur des installations sans centrale vidéo, type système KIT 2 fils ou avec l'Art. 1210.

Thermostat



Saunier Duval
Toujours à vos côtés

Notice d'utilisation et d'installation

Exacontrol E7 C
Exacontrol E7R C
Exacontrol E7R C /SH

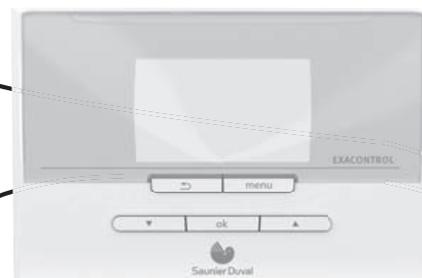


TABLE DES MATIÈRES

NOTICE D'UTILISATION

1	Sécurité.....	4
	1.1 Mises en garde relatives aux opérations.....	4
	1.2 Qualifications requises	4
	1.3 Consignes générales de sécurité	4
	1.4 Marquage CE.....	5
	1.5 Utilisation conforme aux prescriptions.....	5
2	Remarques relatives à la documentation.....	6
	2.1 Respect des documents applicables	6
	2.2 Conservation des documents	6
	2.3 Validité de la notice	6
3	Vue d'ensemble des appareils	6
	3.1 Structure de l'appareil	6
	3.2 Plaque signalétique.....	7
4	Utilisation	8
	4.1 Structure des commandes.....	8
	4.2 Chauffage	9
	4.3 Eau chaude	11
	4.4 Rafraîchissement	11
	4.5 Protection contre le gel.....	12
5	Mise hors service	12
	5.1 Mise hors service définitive de l'appareil	12
6	Recyclage	12
	6.1 Emballage.....	12
	6.2 Appareil.....	12
7	Garantie et service après-vente	12

1 Sécurité

1.1 Mises en garde relatives aux opérations

Classification des mises en garde liées aux manipulations

Les mises en garde relatives aux manipulations sont graduées à l'aide de symboles associés à des mots-indicateurs, qui signalent le niveau de gravité du risque encouru.

Symboles d'avertissement et mots-indicateurs



Danger !
Danger de mort immédiat ou risque de blessures graves



Danger !
Danger de mort par électrocution



Avertissement !
Risque de blessures légères



Attention !
Risques de dommages matériels ou de menaces pour l'environnement

1.2 Qualifications requises

Cette notice s'adresse à des personnes susceptibles d'utiliser une installation de chauffage et ne disposant pas d'une expérience, d'un savoir-faire ou de connaissances spécifiques en la matière.

1.2.1 Utilisateur formé (utilisateur normal)

Utilisateur formé (utilisateur normal)	L'utilisateur est chargé de la commande et de l'entretien de l'appareil. Il est responsable du respect des intervalles de maintenance. Il n'a pas besoin de connaissances techniques ni d'expériences particulières. L'installateur spécialisé agréé doit initier l'utilisateur aux thèmes suivants. – Consignes générales de sécurité – Fonctionnement et emplacement des dispositifs de sécurité de l'installation – Utilisation de l'appareil – Mode d'économie d'énergie – Travaux d'entretien
--	---

1.3 Consignes générales de sécurité

1.3.1 Installation uniquement par un installateur spécialisé

L'installation de l'appareil doit exclusivement être effectuée par un installateur spécialisé. L'installateur spécialisé se porte également garant de la conformité de l'installation et de la mise en fonctionnement.

1.3.2 Risques d'ébouillement avec l'eau chaude

Il existe un risque d'ébouillement aux points de puisage d'eau chaude lorsque les températures de consigne sont supérieures à 60 °C. Les enfants en bas âge et les personnes âgées encourrent un risque même avec des températures moins élevées.

- Choisissez une température de consigne appropriée.

1.3.3 Risque de dysfonctionnement

- Veillez à ce que l'air ambiant puisse circuler librement autour du thermostat d'ambiance et que le thermostat d'ambiance ne soit pas recouvert par des meubles, rideaux ou autres objets.
- Veillez à ce que toutes les vannes des radiateurs soient complètement ouvertes dans la pièce où est installé le thermostat d'ambiance.
- Exploitez uniquement l'installation de chauffage dans un parfait état technique.
- Faites éliminer immédiatement les dérangements et les endommagements affectant la sécurité.

1.3.4 Dommage causé par le gel en raison de l'arrêt de l'appareil

Si vous arrêtez l'installation de chauffage, il se peut que certaines zones de l'installation soient endommagées par le gel.

- Ne débranchez pas la chaudière du réseau électrique.
- Laissez l'interrupteur principal de l'installation de chauffage en position « 1 ».

1.3.5 Dommage causé par le gel suite à une température ambiante trop faible

Si une température ambiante trop faible est réglée dans certaines pièces, il se peut que le gel endommage certaines parties de l'installation de chauffage.

- En cas d'absence durant une période de gel, assurez vous que l'installation de chauffage reste en service et que les pièces soient suffisamment chauffées.

1.4 Marquage CE

 Le marquage CE atteste que les produits satisfont aux exigences de base des directives applicables conformément à la plaque signalétique.

1.5 Utilisation conforme aux prescriptions

État actuel de la technique

Ce thermostat d'ambiance est conçu selon l'état actuel de la technique et les règles reconnues en matière de sécurité.

Toute utilisation incorrecte ou non conforme peut cependant entraîner des dommages au niveau de l'appareil lui-même ou d'autres biens matériels.

Ce thermostat d'ambiance permet de piloter une installation de chauffage en fonction d'une sonde extérieure, selon des périodes programmables.

Installation sans EXAMASTER	
Sonde extérieure facultative	Thermostat d'ambiance : EXACONTROL E7C EXACONTROL E7R C
Installation avec EXAMASTER	
Sonde extérieure obligatoire	Thermostat d'ambiance : EXACONTROL E7C EXACONTROL E7R C/SH

Ce thermostat d'ambiance peut piloter la production d'eau chaude du ballon d'eau chaude sanitaire raccordé.

FR

NOTICE D'UTILISATION

Si une pompe à chaleur est raccordée et que vous activez le mode rafraîchissement, ce thermostat d'ambiance permet de piloter une installation de rafraîchissement selon des périodes programmables.

Utilisation non conforme

Toute utilisation non conforme à l'usage prévu figurant dans la présente notice ou en-dehors du cadre décrit dans la présente notice sera considérée comme non conforme. Toute utilisation directement commerciale et industrielle est également considérée comme étant non conforme. Le fabricant/fournisseur décline toute responsabilité pour des dommages résultant d'une utilisation non conforme. L'utilisateur en assume alors l'entière responsabilité.

Toute utilisation abusive est interdite !

Documents applicables

L'utilisation conforme comprend :

- Le respect des manuels d'utilisation, d'installation et d'entretien ainsi que des autres composants de l'installation.
- Le respect de toutes les conditions d'inspection et d'entretien présentées dans les notices.

2 Remarques relatives à la documentation

2.1 Respect des documents applicables

- Respectez impérativement tous les manuels d'utilisation qui accompagnent les autres composants de votre installation.

2.2 Conservation des documents

- Conservez précieusement le présent manuel d'utilisation ainsi que tous les documents applicables de sorte qu'ils soient disponibles à tout moment, pour vous, comme pour l'utilisateur suivant.

2.3 Validité de la notice

Cette notice s'applique exclusivement aux appareils suivants :

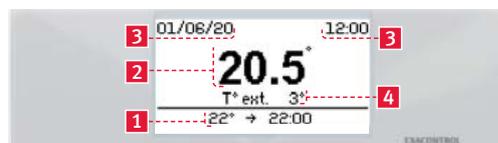
EXACONTROL – références d'articles

E7C	0020118071
E7R C	0020118072
E7R C/SH	0020147973

3 Vue d'ensemble des appareils

3.1 Structure de l'appareil

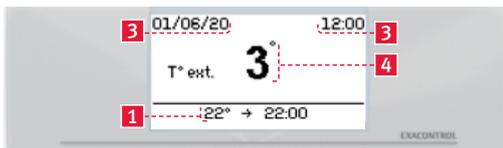
3.1.1 Fonction thermostat activée



Légende

- 1 Zone d'information sur la demande en cours
- 2 Température ambiante de la pièce
- 3 Date et heure actuelle
- 4 Température extérieure (si sonde extérieure raccordée)

3.1.2 Fonction thermostat désactivée



Légende

- 1 Zone d'information sur la demande en cours
- 2 Température ambiante de la pièce
- 3 Date et heure actuelle
- 4 Température extérieure (sonde extérieure obligatoire)

Touches :

	Revenir au menu ou réglage précédent
	Accéder au menu principal
	Naviguer dans les menus, régler une valeur
	Valider la sélection ou un réglage

Pictogrammes :

	Touches verrouillées
	Absence programmée
	Absence en cours
	Prévoir la maintenance annuelle
	Remplacer les piles (version sans fil)

3.2 Plaque signalétique

La plaque signalétique se trouve à l'intérieur du thermostat d'ambiance et n'est pas accessible de l'extérieur.

3.2.1 Installation de chauffage

Cet appareil dispose de deux modes de fonctionnement sur le système de chauffage :

- fonction thermostat activée (l'activation de la fonction est recommandée).
- fonction thermostat désactivée

*avec fonction thermostat activée
(sonde extérieure facultative)*

Le système de chauffage adapte la température de l'eau dans le circuit de chauffage selon :

- la température ambiante,
- la température extérieure (si une sonde extérieure est raccordée).

*avec fonction thermostat désactivée
(sonde extérieure obligatoire)*

Si la fonction est désactivée, le système de chauffage ne tient plus compte de la température ambiante. Le système de chauffage utilise seulement la température extérieure.

3.2.2 Production d'eau chaude

L'appareil vous permet de régler la température et les périodes de production d'eau chaude. La chaudière chauffe l'eau dans le ballon d'eau chaude sanitaire jusqu'à la température que vous avez réglée. Vous pouvez régler des plages horaires durant lesquelles de l'eau chaude doit être disponible dans le ballon.

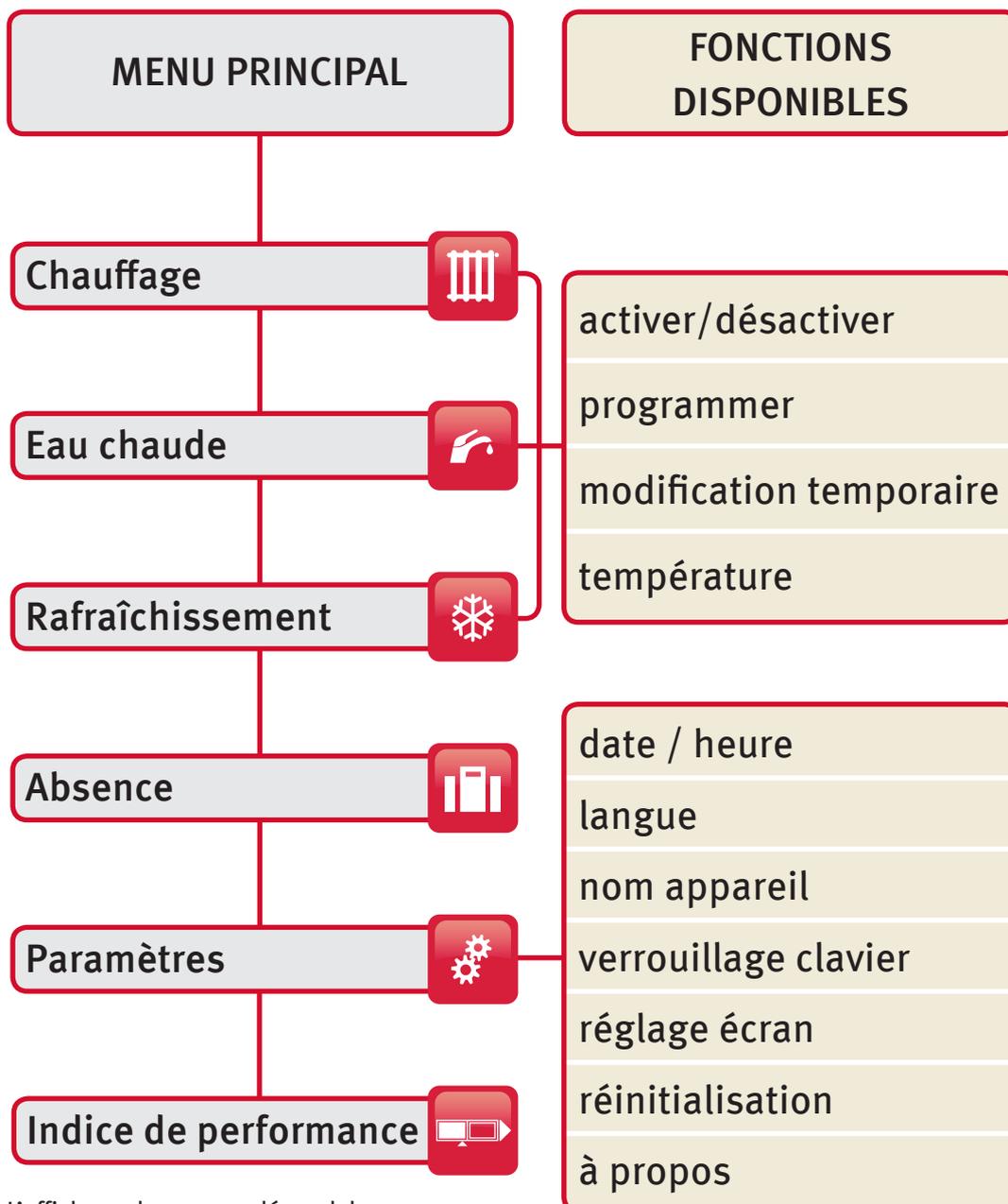
3.2.3 Rafraîchissement

Le rafraîchissement n'est possible que si la température extérieure est supérieure à la température ambiante désirée pour le rafraîchissement (si une pompe à chaleur est raccordée et que la fonction de rafraîchissement est disponible).

FR

4 Utilisation

4.1 Structure des commandes



FR

L'affichage des menus dépend des fonctions ou options de l'installation (renseignement auprès d'un professionnel qualifié).

4.2 Chauffage

4.2.1 Programme chauffage

Réglage usine :

Lundi au Vendredi			
N° de plage	Début	Fin	Temp.
1	00:00	06:30	16°C
2	06:30	22:00	20°C
3	22:00	00:00	16°C
Samedi et Dimanche			
N° de plage	Début	Fin	Temp.
1	00:00	07:30	16°C
2	07:30	23:30	20°C
3	23:30	00:00	18°C

4.2.2 Personnalisation de la programmation

Valeurs de réglage de la température (°C)	
minimum	5
maximum	30 (réglable par un professionnel qualifié)

La programmation d'une journée commence à 00:00 avec un maximum de 7 plages et 7 consignes différentes possibles sur 24h.

Le réglage d'une plage horaire s'effectue par tranche de 10 minutes avec une précision de 0,5°C. La dernière plage horaire réglable ne peut commencer après 23:50.

Le réglage de la fin d'une plage horaire modifie en même temps le début de la plage horaire suivante.

4.2.3 Accéder aux réglages

- Appuyez sur la touche **menu** > puis sélectionnez à l'écran > **chauffage** > **programme** > **réglage** > choisir un jour

Modifier une plage horaire :

- Utilisez les touches **←** (reculer) ou **ok** (avancer) pour mettre en surbrillance le réglage concerné.
- Modifiez une température ou une heure avec les touches **▼** **▲** et validez avec la touche **ok**.

Ajouter une plage horaire :

- Utilisez la touche **ok** pour mettre en surbrillance la dernière plage horaire.
- Définissez la fin de la plage horaire avec les touches **▼** **▲** et validez avec la touche **ok**.
- Augmentez ou diminuez avec les touches **▼** **▲** pour afficher la température de consigne ambiante et validez avec la touche **ok**.
- Recommencez les opérations de programmation si vous souhaitez d'autres plages horaires.

NOTICE D'UTILISATION

Supprimer une plage horaire :

La suppression s'effectue plage par plage.

- Utilisez la touche **ok** pour mettre en surbrillance la plage horaire précédent la plage horaire à supprimer.
- Utilisez la touche **▲** pour afficher le début de la plage horaire suivante.

L'affichage de la plage horaire suivante avec la température programmée s'efface automatiquement. La plage horaire sélectionnée se terminera maintenant à l'heure de la plage horaire qui vient d'être supprimée.

4.2.4 Enregistrer la programmation

Enregistrer

- Utilisez la touche **←** (reculer) pour sortir de la programmation de ce jour.
- Sélectionnez «oui» et validez avec la touche **ok** à la question «Souhaitez vous sauvegarder vos modifications».

Enregistrer et copier la programmation

- Validez la totalité des plages horaires et températures de consigne ambiante pour enregistrer la personnalisation.
- Voulez vous copier les réglages d'une journée à d'autres jours ?
 - Si vous répondez «non», les réglages seront enregistrés mais pas copiés.
 - Si vous répondez «oui», les réglages seront enregistrés et copiés suivant vos choix (voir chapitre copier la programmation).

4.2.5 Copier la programmation

Cette fonction permet d'appliquer les réglages d'une journée à d'autres jours.

Elle permet de copier le jour sélectionné :

- à un jour de la semaine,
- aux jours ouvrés de la semaine (du lundi au vendredi),
- à une semaine complète (du lundi au dimanche).
- Utilisez la touche **menu** > puis sélectionnez à l'écran > **chauffage** > **programme** > **réglage** > copiez un jour
- Copiez au jour ou à un groupe de jours de votre choix en sélectionnant avec les touches **▼ ▲** et validez avec la touche **ok**.

4.2.6 Modifier temporairement le programme du chauffage

Cette fonction permet de déroger temporairement au programme en cours.

- Utilisez la touche **menu** > puis sélectionnez à l'écran > **chauffage** > **modif tempor.** > **réglage**
- Définissez la température souhaitée avec les touches **▼ ▲** et validez avec la touche **ok**.
- Définissez l'heure de fin de la modification temporaire avec les touches **▼ ▲** et validez avec la touche **ok**.

Il est également possible de déroger temporairement au programme en cours à partir de l'écran principal.

- Depuis l'écran principal, utilisez la touche **▼ ▲**.

Pour annuler

- Utilisez la touche **menu** > puis sélectionnez à l'écran > chauffage > modif tempor. > désactiver (off)

Il est également possible d'annuler la modification temporaire à partir de l'écran principal.

- A partir de l'écran principal, utilisez la touche .

4.3 Eau chaude

4.3.1 Régler la température de l'eau

Valeurs de réglage de la température (°C)	
minimum	38
conseillé	55
maximum	60 (réglable à l'installation)

4.3.2 Programme réchauffage eau chaude

Réglage usine :

Lundi au Dimanche			
N° de plage	Début	Fin	Temp.
1	00:00	06:00	OFF
2	06:00	22:00	ON
3	22:00	00:00	OFF

4.3.3 Personnalisation de la programmation

- Utilisez la touche **menu** > puis sélectionnez à l'écran > eau chaude
- Définissez les plages horaires avec le même principe de programmation utilisé pour le chauffage.

- Activez ou désactivez les plages horaires (maxi. 7 plages sur 24h).

4.4 Rafraîchissement

4.4.1 Régler la température

Cette fonction permet de régler la température souhaitée. Le système gère automatiquement le changement de consigne en fonction des conditions climatiques.

Valeurs de réglage de la température (°C)	
minimum	18
conseillé	24
maximum	30

4.4.2 Programme rafraîchissement

Réglage usine :

Lundi au Dimanche			
N° de plage	Début	Fin	Temp.
1	00:00	06:30	OFF
2	06:30	08:30	ON
3	08:30	18:00	OFF
4	18:00	22:00	ON
5	22:00	00:00	OFF

4.4.3 Personnalisation de la programmation

- Utilisez la touche **menu** > puis sélectionnez à l'écran > rafraîchissement
- Définissez les plages horaires avec le même principe de programmation utilisé pour le chauffage.
- Activez ou désactivez les plages horaires (maxi. 7 plages sur 24h).

FR

4.5 Protection contre le gel

Le système de protection contre le gel de l'appareil commande la mise en fonctionnement du chauffage dès que la température ambiante dans la pièce où est installé l'appareil descend en dessous de 5 °C ou si la température extérieure est en dessous de 3 °C.

En cas d'absence prolongée et donc de mise hors tension du logement et de la chaudière, contactez un professionnel qualifié afin qu'il effectue la vidange de l'installation ou qu'il protège le circuit de chauffage par ajout d'un additif antigel spécial chauffage.

- Reportez vous à la notice du système de chauffage.

Votre circuit d'eau sanitaire (froide et chaude) n'est pas protégé par la chaudière.

5 Mise hors service

5.1 Mise hors service définitive de l'appareil

- Confiez la mise hors service définitive de l'appareil à un installateur spécialisé.

6 Recyclage

6.1 Emballage

- Confiez le recyclage de l'emballage à l'installateur spécialisé qui a installé l'appareil.

6.2 Appareil

- Ne jetez pas l'appareil et ses accessoires avec les déchets ménagers.
- Assurez-vous que l'appareil et tous les accessoires sont bien recyclés dans les règles.
- Conformez-vous à toutes les prescriptions en vigueur.

7 Garantie et service après-vente

- Pour toute information ainsi que pour la garantie fabricant, contactez l'adresse figurant au dos du présent manuel.

Chaudière



Saunier Duval

Notice d'emploi

THEMAPLUS CONDENS
F 25
F 30
F 35

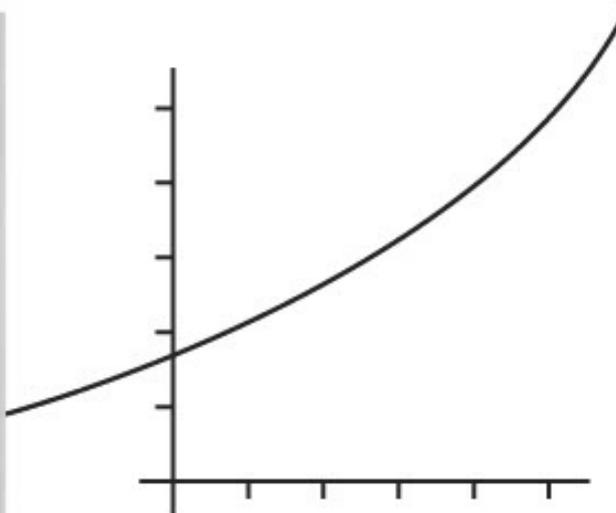


TABLE DES MATIÈRES

LIRE ATTENTIVEMENT AVANT UTILISATION

1	Lisez-moi.....	3
	1.1 Bienvenue.....	3
	1.2 Guide rapide d'utilisation	3
	1.3 Enregistrement de votre garantie.....	5
	1.4 Entretien annuel.....	5
	1.5 Première mise en service	5
2	Présentation de l'appareil.....	6
	2.1 Description	6
	2.2 Contact pour plus d'informations sur les accessoires	6
3	Documentation produit.....	6
	3.1 Rangement des documents	6
	3.2 Explication des symboles.....	7
4	Sécurité.....	7
	4.1 Que faire si vous sentez une odeur de gaz ?.....	7
	4.2 Instructions de sécurité	7
5	Garantie / Responsabilité	8
	5.1 Conditions de garantie	8
	5.2 Utilisation de l'appareil / responsabilité du fabricant.....	9
6	Recyclage	10
	6.1 Appareil.....	10
	6.2 Emballage.....	10

COMMENT UTILISER VOTRE APPAREIL

7	Utilisation de l'appareil	11
	7.1 Tableau de bord.....	11
	7.2 Mise en marche / arrêt.....	12
	7.3 Réglages.....	12

FR

TABLE DES MATIÈRES

BESOIN D'AIDE ?

8	Dépannage	14
9	Dispositifs de sécurité de l'appareil.....	15
	9.1 Protection de la chaudière contre le gel.....	15
	9.2 Protection de l'installation contre le gel	15
10	Maintenance et entretien de l'appareil.....	15
	10.1 Nettoyage	15
	10.2 Entretien régulier	15
	10.3 Pièces de rechange.....	16
11	Contactez votre service après-vente.....	16

LIRE ATTENTIVEMENT AVANT UTILISATION

1 Lisez-moi

1.1 Bienvenue

Merci d'avoir choisi Saunier Duval, première marque française de chaudières murales au gaz.

Saunier Duval vous offre toutes les garanties de sérieux et de qualité que vous êtes en droit d'attendre :

- Un site de production basé à Nantes qui a pour fer de lance l'excellence industrielle, la qualité et l'innovation.
- L'usine de Nantes bénéficie de la norme QSE (Intégration des trois grands domaines ISO 9001 pour la qualité, ISO 14001 pour l'environnement et OHSAS 18001 pour la sécurité).
- Aujourd'hui, elle produit 385000 chaudières et 59000 chauffe-bains.
- Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :



LIGNE CONSEIL PARTICULIERS

09 74 75 02 75

Coût appelant métropole : 0.022€ TTC/minute
et 0.09 € TTC de coût de mise en relation

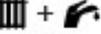
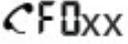
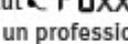
1.2 Guide rapide d'utilisation

Ce guide a été conçu pour que vous puissiez utiliser votre appareil immédiatement après son installation.

Ce guide suppose que l'appareil ait été installé et mis en service par un professionnel qualifié.

FR

LIRE ATTENTIVEMENT AVANT UTILISATION

 <p>Bouton marche/arrêt</p> <p>Appuyez sur le bouton pour allumer ou éteindre l'appareil</p>	 <p>Mode de fonctionnement de la chaudière</p> <p>  Chauffage seul  Chauffage + eau chaude  Eau chaude </p>
 <p>Température eau chaude (suivant le type d'installation)</p> <p>Réglage de la température</p> 	 <p>Température chauffage</p> <p>Réglage de la température</p> 
 <p>Allumage du brûleur</p>  <p>Défaut manque d'eau</p>  <p>Anomalie</p>  <p>Contactez un professionnel qualifié</p>	 <p>En cas d'anomalie</p> <p>Appuyez sur le bouton </p> <p>Si un défaut  apparaît, contactez un professionnel qualifié.</p>
 <p>0,4 bar</p>  <p>0,8 bar</p> <p>Si la pression affichée est inférieure à 0,5 bar, remplissez l'installation en ouvrant le robinet bleu situé sous l'appareil jusqu'à obtenir une pression comprise entre 0,8 et 1,2 bar.</p>	<p>- La chaudière ne peut être installée dans un local que si celui-ci répond aux prescriptions de ventilation appropriées.</p> <p>- Lire la notice technique avant d'installer la chaudière.</p> <p>- Lire attentivement la notice d'emploi avant d'allumer la chaudière.</p>



Consultez les chapitres « Sécurité » et « Garantie » qui contiennent des informations importantes pour votre sécurité.

1.3 Enregistrement de votre garantie

VAILLANT GROUP FRANCE S.A. vous offre une garantie pièces de 2 ans à compter de la date de mise en service de votre chaudière.

- Merci de vous reporter au chapitre «Garantie / Responsabilité» pour connaître les modalités d'application de cette garantie.

La mise en service de votre chaudière ayant été effectuée, la Station Technique Agréée transmettra à nos services la «demande de garantie» livrée avec votre appareil.

- Assurez-vous que cela a bien été fait, cet enregistrement nous permettra de vous envoyer, par courrier, votre carte de garantie.

1.4 Entretien annuel

Conformément à la circulaire ministérielle du 09-08-78, l'entretien de la chaudière est obligatoire (visite annuelle).

Il doit être confié à un professionnel qualifié.

Selon la norme NF X 50-010, la visite annuelle d'entretien doit comprendre, au minimum :

- le nettoyage du corps de chauffe, du brûleur et de l'extracteur,
- la vérification de la pompe,
- la vérification et le réglage des organes de régulation,
- la vérification des dispositifs de sécurité et notamment la sécurité VMC si incorporée dans la chaudière,
- la vérification des débits de gaz et réglage de la combustion avec analyse des fumées.

1.5 Première mise en service

La chaudière qui vous a été installée par un professionnel qualifié a fait l'objet de nombreux contrôles qualitatifs.

Ce dernier est à même de vérifier que toutes les contraintes techniques liées au raccordement de l'appareil, aux arrivées et aux évacuations ainsi qu'aux caractéristiques du local où il est monté sont respectées. Toutefois, afin que vous puissiez bénéficier au mieux de ses performances, votre chaudière, aussitôt installée, devra impérativement faire l'objet d'une mise en service consistant en des contrôles de fonctionnement de la chaudière et réglages spécifiques à l'installation sur laquelle elle est raccordée.

La Station Technique Agréée Saunier Duval de votre choix, composée de professionnels qualifiés régulièrement formés sur nos produits, effectuera rapidement et gratuitement la mise en service de votre chaudière sur simple demande de votre part. Cette mise en service intervient après l'établissement d'un Certificat de Conformité par le professionnel ayant réalisé l'installation de votre chaudière.

Pour obtenir la liste des Stations Techniques Agréées Saunier Duval de votre département, rendez-vous sur le site Internet www.saunierduval.fr, rubrique « Trouver un professionnel » :

- Cochez «Stations Techniques Agréées» et saisissez le numéro de votre département. La liste complète apparaîtra alors.
- Ou contactez-nous sur notre ligne conseil particuliers :



LIGNE CONSEIL PARTICULIERS

09 74 75 02 75

Coût appelant métropole : 0,022€ TTC/minuts
et 0,09 € TTC de coût de mise en relation

FR

LIRE ATTENTIVEMENT AVANT UTILISATION

2 Présentation de l'appareil

2.1 Description

La chaudière ThemaPLUS CONDENS est un appareil qui utilise la technologie dite à condensation, cette dernière étant fondée sur la récupération de la chaleur des gaz de combustion. Grâce à ce principe de fonctionnement, la chaudière consomme moins d'énergie et contribue à réduire les émissions de CO₂ de votre foyer.

La chaudière ThemaPLUS CONDENS fournit à la fois le chauffage central et l'eau chaude sanitaire instantanée.

Cet appareil est un appareil de type étanche équipé d'un système d'évacuation des fumées avec admission d'air et évacuation des produits de combustion. Ce système d'évacuation des fumées permet d'installer l'appareil dans n'importe quelle pièce, sans qu'il soit nécessaire de prévoir de système de ventilation supplémentaire.

L'installation et la première mise en fonctionnement de l'appareil doivent être effectuées par un professionnel qualifié uniquement. Ce dernier est responsable de la conformité de l'installation et de la mise en fonctionnement selon la réglementation en vigueur.

Vous devez également faire appel à un professionnel qualifié pour effectuer l'entretien et les réparations de l'appareil, ainsi que pour tout réglage concernant le gaz.

Saunier Duval a spécialement développé une gamme d'accessoires destinée à vous aider à tirer le meilleur rendement de votre appareil.

2.2 Contact pour plus d'informations sur les accessoires

Une régulation pour plus de confort

En option, THEMA CONDENS peut être associée à un thermostat d'ambiance de la gamme EXACONTROL. Vous pourrez ainsi programmer la température de votre intérieur selon vos envies de confort et les périodes d'occupation de votre logement.

En complément, l'installation d'une sonde extérieure permettra à votre chaudière d'adapter automatiquement la température du chauffage aux variations de la météo !

- Contactez un professionnel qualifié pour plus de précisions sur les accessoires de confort Saunier Duval.

3 Documentation produit

3.1 Rangement des documents

- Assurez-vous que ce manuel est rangé à proximité de l'appareil afin de pouvoir vous y référer ultérieurement. En cas de déménagement, assurez-vous que ce manuel reste rangé à proximité de l'appareil afin que les nouveaux propriétaires puissent s'y référer ultérieurement.
- Lisez et respectez ces consignes afin de garantir que votre appareil fonctionne de manière efficace et en toute sécurité.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages occasionnés du fait du non-respect des consignes du présent manuel.

3.2 Explication des symboles



DANGER : Risque de blessure corporelle.



DANGER : Risque de choc électrique.



ATTENTION : Risque de dégradation de l'appareil ou de son environnement.



IMPORTANT : Information utile.

4 Sécurité

4.1 Que faire si vous sentez une odeur de gaz ?

En cas d'odeur de gaz :

- ne recherchez pas une fuite de gaz à l'aide d'une flamme nue.
- n'actionnez pas d'interrupteur électrique et n'utilisez pas de téléphone ou d'objets susceptibles de provoquer une étincelle.
- ouvrez immédiatement les fenêtres et les portes afin de ventiler le lieu.
- fermez l'alimentation en gaz au niveau de la vanne d'arrêt.
- alertez les autres occupants du bâtiment.
- appelez le numéro d'urgence de votre fournisseur de gaz.

4.2 Instructions de sécurité

Vous devez vous conformer aux recommandations et aux consignes de sécurité suivantes :

- Ne touchez jamais aux dispositifs de sécurité.
- N'essayez jamais d'apporter des modifications à l'appareil ou à son environnement car cela pourrait avoir une incidence sur la sécurité du fonctionnement de l'appareil.
- N'abîmez pas et n'enlevez pas les joints des composants.
- Ne procédez pas à l'entretien ni au dépannage de l'appareil vous-même. Seuls des professionnels qualifiés sont autorisés à intervenir sur l'appareil.
- Ne laissez pas des enfants faire fonctionner l'appareil.
- N'obstruez pas le système d'évacuation des fumées.

Certaines modifications de votre habitation peuvent affecter le bon fonctionnement de votre appareil. Il est conseillé de consulter votre installateur avant de procéder à des travaux.

- N'exposez pas l'appareil à un fort taux d'humidité.
- N'utilisez pas et ne stockez pas de matériaux explosifs ou inflammables (comme de l'essence, des aérosols, des solvants, des détergents à base de chlore, de la peinture, de la colle, etc.) dans la même pièce que l'appareil. Dans certaines circonstances, ces substances peuvent être corrosives.
- Ne touchez pas les surfaces chauffées de l'appareil (comme, entre autres, la conduite de sortie et les raccords hydrauliques) pendant et après le fonctionnement de l'appareil car ces surfaces peuvent rester chaudes pendant un certain temps. Vous risqueriez de vous brûler ou de vous échauder.

FR

COMMENT UTILISER VOTRE APPAREIL

- Faites attention lorsque vous utilisez le robinet d'eau chaude : l'eau qui en sort peut être très chaude.

L'appareil contient des pièces métalliques (composants). Elles doivent être manipulées et nettoyées avec soin. Soyez particulièrement attentifs aux bords coupants.

- En cas de fuite d'eau, coupez immédiatement l'alimentation en eau froide de l'appareil et faites réparer la fuite par un professionnel qualifié.
- Ne stockez pas et ne posez pas d'objets sur l'appareil.

5 Garantie / Responsabilité

5.1 Conditions de garantie

VAILLANT GROUP FRANCE S.A. vous offre une garantie pièces de DEUX ANS (et de CINQ ANS sur l'échangeur chauffage exclusivement), à compter de la date de mise en service de votre chaudière, qui couvre tout remplacement de pièce reconnue défectueuse, à l'exclusion des frais de main-d'œuvre et de déplacement.

Cette garantie pièces constructeur est subordonnée à un entretien annuel réalisé par un professionnel qualifié qui devra notamment vérifier, nettoyer et régler l'appareil au moins 1 fois par an, voire plus si nécessaire (conformément à la circulaire ministérielle du 09/08/78).

Nous nous engageons, en conséquence, à réparer ou à remplacer purement et simplement les pièces reconnues défectueuses à l'origine, après retour en nos usines pour examen.

La réparation des pièces ou leur remplacement pendant la période de garantie constructeur ne peut avoir pour

effet de prolonger la durée initiale de celle-ci.

La garantie pièces constructeur ne saurait être retenue en raison d'une mauvaise installation de l'ensemble de chauffage, de conditions de stockage inappropriées ainsi qu'en cas de fonctionnement défectueux ou de détérioration de la chaudière résultant d'un usage anormal ou abusif, d'une insuffisance d'entretien, d'une inadaptation au gaz utilisé.

Elle est conditionnée à la réalisation de l'installation en conformité avec les règles de l'art, les normes en vigueur, les instructions particulières figurant sur la notice d'installation ainsi qu'à la qualification technique et professionnelle des entreprises responsables des réparations ou de la maintenance ultérieures.

La garantie pièces constructeur ne couvre pas :

- les détériorations consécutives à des modifications de la nature ou de la pression inadéquate ou irrégulière de l'eau ou du gaz, de la qualité de l'eau (tels que par exemple, calcaire, entartrage, embouage...) ou à un changement de caractéristiques de la tension électrique d'alimentation.
- les interventions effectuées par d'autres entreprises que celles spécialement qualifiées.

Certificat de conformité : par application de l'article 25 de l'arrêté du 02/08/77 modifié et de l'article 1 de l'arrêté modificatif du 05/02/99, le professionnel qualifié ayant réalisé l'installation de votre chaudière est tenu d'établir un certificat de conformité approuvé par les ministres chargés de la construction et de la sécurité du gaz :

COMMENT UTILISER VOTRE APPAREIL

- de modèle 2 après réalisation d'une installation de gaz neuve ou déplacement de chaudière,
- de modèle 4 après remplacement d'une chaudière par une nouvelle.

5.2 Utilisation de l'appareil / responsabilité du fabricant

La garantie détaillée ci-dessus s'applique sous réserve des conditions suivantes :

- L'appareil doit être installé par un professionnel qualifié conformément aux consignes d'installation.
- L'appareil est réservé à un usage dans des conditions normales et est utilisé conformément aux consignes de fonctionnement et d'entretien du fabricant.
- Pendant la période de garantie, seul un professionnel qualifié doit entretenir, réparer, démonter ou modifier l'appareil.
- La réparation ou le remplacement de pièces pendant la période de garantie n'engendre pas la prolongation de cette période.

Le fabricant ne sera en aucun cas tenu responsable pour :

- Les défauts ou dommages résultant d'une installation incorrecte ou insuffisante, d'un entretien non adapté ou du mauvais réglage du gaz ou de l'eau.
- Tout défaut du système auquel l'appareil est raccordé.
- Tout défaut résultant d'une protection antigel non adaptée.

- Toute détérioration ou mauvais réglage résultant de changements dans la nature ou dans la pression du gaz ou de l'eau utilisés, ou d'un changement dans les caractéristiques de la tension d'alimentation électrique.

- Pour plus d'information, consultez nos Conditions Générales de Vente.



Cet appareil doit être installé uniquement dans les pays mentionnés sur la plaque signalétique.

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris des enfants) présentant des restrictions physiques, sensorielles ou mentales, ainsi qu'un manque d'expérience ou de connaissances. Pour garantir la sécurité de ces personnes, elles devront faire appel et être dirigées par des personnes compétentes afin de leur expliquer l'utilisation de cet appareil.

- Assurez-vous que les enfants ne jouent pas avec cet appareil.

FR

COMMENT UTILISER VOTRE APPAREIL

6 Recyclage



Le recyclage de l'emballage doit être effectué par le professionnel qualifié qui a installé l'appareil.

6.1 Appareil

L'appareil est principalement constitué de matériaux recyclables.



Ce symbole signifie que cet appareil ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères, qu'il fait l'objet d'une collecte sélective en vue de sa valorisation, de sa réutilisation ou de son recyclage.

- Confiez l'appareil à un point de collecte approprié pour le traitement, la valorisation, le recyclage des déchets.



En respectant cette directive, vous faites un geste pour l'environnement, vous contribuez à la préservation des ressources naturelles et à la protection de la santé humaine.

6.2 Emballage

Nous vous conseillons de recycler l'emballage de l'appareil de manière responsable.

- Triez les déchets de manière à séparer ceux qui peuvent être recyclés (cartons, plastiques...) et ceux qui ne peuvent pas être recyclés (cerclage...).
- Éliminez ces déchets conformément à la réglementation en vigueur.

FR

COMMENT UTILISER VOTRE APPAREIL

7 Utilisation de l'appareil

7.1 Tableau de bord



Légende

- 1 Réglage de la température de l'eau du circuit sanitaire
- 2 Afficheur
- 3 Bouton reset
- 4 Bouton marche/arrêt
- 5 Réglage de la température de l'eau du circuit de chauffage
- 6 Sélection du mode de fonctionnement

7.1.1 Afficheur



Légende

- 1 Température du circuit sanitaire
- 2 Symboles de défaut
- 3 Pression du circuit de chauffage
- 4 Indicateur de fonctionnement du brûleur
- 5 Température du circuit de chauffage

FR

COMMENT UTILISER VOTRE APPAREIL

7.2 Mise en marche / arrêt

7.2.1 Mise en marche

- Assurez-vous que :
 - L'appareil est alimenté électriquement,
 - Le robinet de gaz est ouvert
 - La vanne d'alimentation d'eau du logement est ouverte
- Appuyez sur le bouton marche/arrêt (4).

L'afficheur du tableau de bord s'allume. Après un cycle d'initialisation de quelques secondes, l'appareil est prêt à fonctionner.

7.2.2 Arrêt

- Appuyez sur le bouton marche/arrêt (4).

L'appareil n'est plus alimenté et l'afficheur s'éteint.

Nous vous recommandons de fermer l'alimentation en gaz de l'installation en cas d'absence prolongée.

7.3 Réglages

7.3.1 Sélection du mode de fonctionnement

Après chaque allumage, l'appareil démarre en mode «chauffage + eau chaude sanitaire».

Pour modifier le mode de fonctionnement :

- Appuyez sur la touche **(mode)**.

Pictogramme	Mode
	Chauffage + eau chaude
	Chauffage seul
	Eau chaude seule
Aucun	Vacances



IMPORTANT : Lorsqu'aucun des deux pictogrammes n'est affiché, la chaudière est en mode protection contre le gel.

7.3.2 Réglage de la température de l'eau chaude sanitaire

- Appuyez sur les touches \oplus ou \ominus de la fonction  pour régler la température de l'eau chaude sanitaire.

	Température de l'eau (°C)
min.	38
E C O	$T^{\circ} \leq 49$
max.	60

Remarque :

- Le libellé **E C O** s'affiche jusqu'à la température indiquée dans le tableau ci-dessus.
- **E C O** correspond à une plage de température préconisée pour un usage courant.

7.3.3 Réglage de la température de l'eau du circuit de chauffage

- Appuyez sur les touches \oplus ou \ominus de la fonction  pour régler la température de l'eau du circuit de chauffage.

COMMENT UTILISER VOTRE APPAREIL

	Température de l'eau (°C)
min.	10
max.	Préréglée par l'installateur

Remarque : si une sonde de température extérieure ou un thermostat d'ambiance modulant est raccordé à l'appareil :

- La température de l'eau du circuit de chauffage est calculée par la chaudière, il n'est plus nécessaire ni possible de la régler manuellement.
- Un appui bref sur une des touches \oplus ou \ominus de la fonction  fait apparaître la valeur de cette température.

BESOIN D'AIDE ?

BESOIN D'AIDE ?

8 Dépannage

Dans ce chapitre, vous trouverez tous les codes défauts qui peuvent s'afficher, ainsi que les actions correctives que vous pouvez apporter pour remettre l'appareil en service. Les autres codes défauts doivent impérativement être traités par un professionnel qualifié.

Symbole ou code défaut	Cause possible	Solution
L'appareil cesse de fonctionner	Coupure de courant électrique	Vérifiez qu'il n'y a pas de coupure du réseau électrique et que l'appareil est correctement branché. Dès que l'alimentation électrique est rétablie, l'appareil se remet automatiquement en service. Si le défaut persiste, contactez un professionnel qualifié.
	Anomalie	Appuyez sur le bouton reset. Attendez 5 secondes. Si le défaut persiste et que le symbole $CF0XX$ apparaît, contactez un professionnel qualifié.
	Manque d'eau dans l'installation (<math>< 0,5 \text{ bar}</math>)	Ouvrez le robinet de remplissage situé sous l'appareil jusqu'à obtenir une pression comprise entre 0,8 et 1,2 bar sur l'indicateur. Si le remplissage devait être renouvelé trop souvent, la cause pourrait être une fuite dans votre installation. Dans ce cas, contactez un professionnel qualifié afin qu'il effectue un contrôle de l'installation.
	Surplus d'eau dans l'installation	Purgez un radiateur pour réduire la pression du circuit chauffage ou contactez un professionnel qualifié.
$CF0XX$	Défaut	Contactez un professionnel qualifié.

- Si l'appareil ne fonctionne pas une fois que vous avez suivi les conseils de base pour résoudre le problème, laissez-le éteint et contactez un professionnel qualifié.

9 Dispositifs de sécurité de l'appareil

9.1 Protection de la chaudière contre le gel

En cas de risque de gel :

- Assurez-vous que la chaudière est alimentée électriquement et que le gaz arrive à la chaudière.
- Pour une absence de quelques jours, sélectionnez le mode «vacances». Dans ce mode, seule la pression d'eau dans le circuit de chauffage est visible.

Le système de protection contre le gel commande la mise en fonctionnement de la chaudière de la pompe dès lors que la température dans le circuit de chauffage descend en dessous de 12°C. La pompe s'arrête dès que la température de l'eau contenue dans le circuit de chauffage atteint 15°C. Si la température dans le circuit de chauffage descend en dessous de 7°C, le brûleur s'allume et fonctionne tant que cette température est inférieure à 35°C.

Si la chaudière est en mode eau chaude seule, le dispositif de protection contre le gel est également actif.

9.2 Protection de l'installation contre le gel

La protection de l'installation contre le gel ne peut être garantie uniquement par la chaudière. Un thermostat d'ambiance est nécessaire pour contrôler la température de l'installation.

- En cas d'absence prolongée et donc de mise hors tension du logement et de la

chaudière, contactez un professionnel qualifié afin qu'il effectue la vidange de l'installation ou qu'il protège le circuit de chauffage par ajout d'un additif antigel spécial chauffage.



ATTENTION : Votre circuit d'eau sanitaire (froide et chaude) n'est pas protégé par la chaudière.

10 Maintenance et entretien de l'appareil

10.1 Nettoyage



Arrêtez l'appareil avant de le nettoyer.

- Utilisez un chiffon humide et un détergent liquide doux pour nettoyer l'habillage de l'appareil, puis un chiffon sec pour le polir.



N'utilisez pas de produit abrasif ou de nettoyage à base de solvant car vous risqueriez d'abîmer la peinture.

10.2 Entretien régulier

Il est important de faire entretenir régulièrement votre appareil afin de garantir sa longévité et son bon fonctionnement en toute sécurité.



Un entretien incorrect ou non adapté peut gravement compromettre la sécurité de l'appareil et peut provoquer des blessures corporelles.

- Faites toujours appel à un professionnel qualifié.

BESOIN D'AIDE ?

Le contrat d'entretien est une formule simple comprenant la visite d'entretien annuel et, éventuellement, les interventions pour dépannage. Il existe de nombreuses formules où les prestations proposées varient. Pour les dépannages, les frais de déplacement, la main d'œuvre et le coût des pièces de rechange peuvent même être couverts. N'hésitez pas à en discuter avec votre installateur ou votre Service Après Vente.

Il est important de noter qu'un entretien régulier de la chaudière et des conduits d'évacuation est indispensable au bon fonctionnement de l'installation du chauffage central. Il permet d'allonger la durée de vie de l'appareil, de réduire sa consommation d'énergie et ses rejets polluants. Enfin, pour pouvoir bénéficier de la garantie de la marque Saunier Duval de 2 ans sur les pièces de votre appareil, à compter de sa date de mise en service, il est obligatoire que votre appareil soit vérifié, nettoyé et réglé au moins 1 fois par an conformément à la réglementation (voir autres conditions dans les conditions générales de garantie).

10.3 Pièces de rechange

Afin de garantir la sécurité du fonctionnement de l'appareil ainsi que sa longévité, n'utilisez que des pièces d'origine agréées par le fabricant.

11 Contactez votre service après-vente

Nettoyé et bien réglé, votre appareil consommera moins et durera plus longtemps. Un entretien régulier de l'appareil et des conduits par un professionnel qualifié est indispensable au bon fonctionnement de l'installation. Il permet d'allonger la durée de vie de l'appareil, de réduire sa consommation d'énergie et ses rejets polluants.

- Rendez-vous sur le site Internet www.saunierduval.fr ou contactez-nous au 09 74 75 02 75, pour obtenir la liste des professionnels Stations Techniques Agréées Saunier Duval de votre département. Ces professionnels qualifiés sont régulièrement formés au dépannage de nos produits.

FR

Ballon d'eau chaude



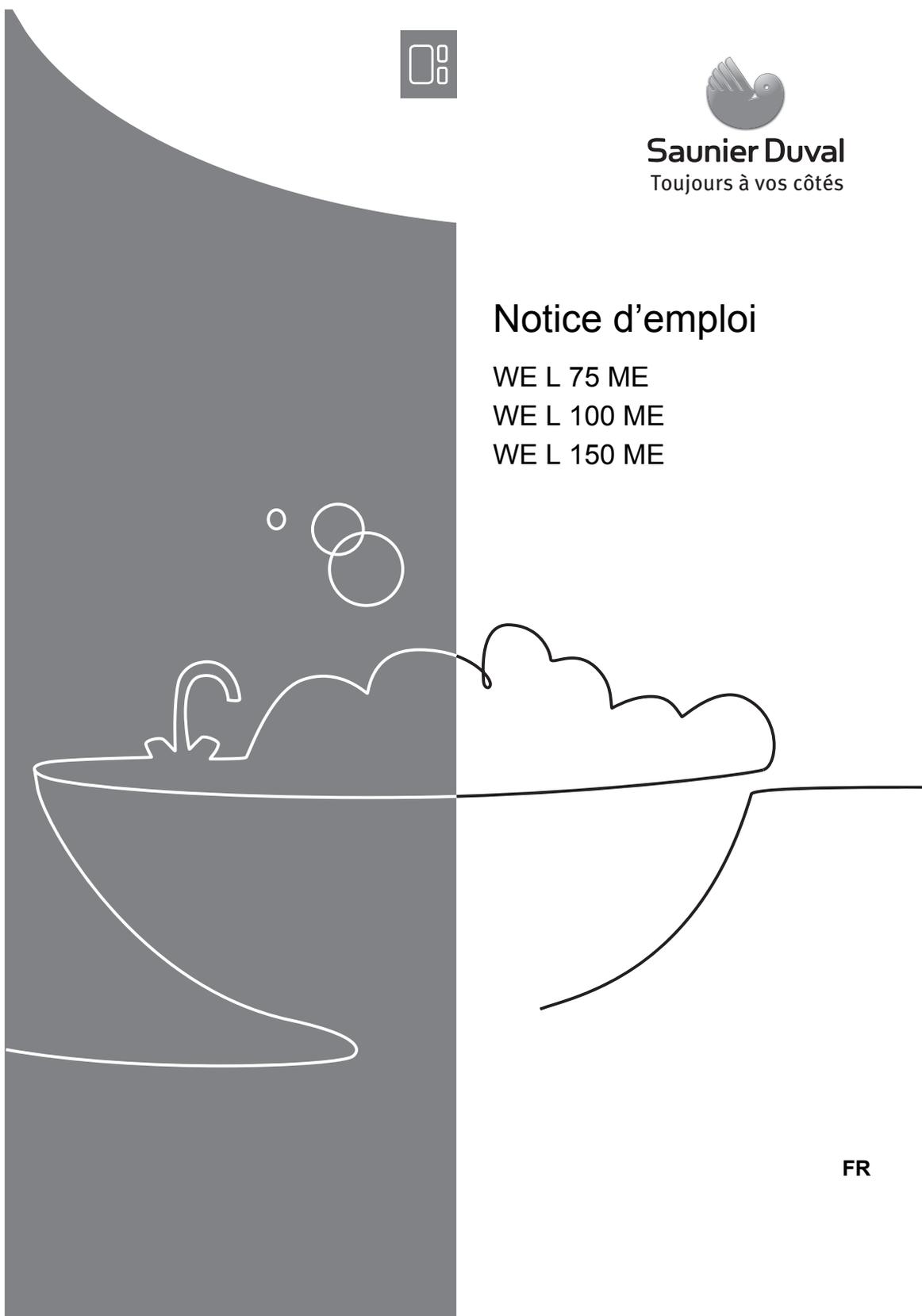
Saunier Duval
Toujours à vos côtés

Notice d'emploi

WE L 75 ME

WE L 100 ME

WE L 150 ME



FR

Sommaire

Sommaire

1	Sécurité.....	3
1.1	Mises en garde relatives aux opérations	3
1.2	Utilisation conforme	3
1.3	Consignes générales de sécurité	4
2	Remarques relatives à la documentation	7
2.1	Respect des documents applicables	7
2.2	Conservation des documents	7
2.3	Validité de la notice.....	7
3	Description de l'appareil et de son fonctionnement	7
3.1	Fonction	7
3.2	Structure	7
3.3	Fonctionnement	7
3.4	Réglage de la température d'eau chaude	8
4	Entretien du produit	9
5	Maintenance	10
6	Recyclage et mise au rebut	10
7	Mise hors service.....	10
8	Garantie	10
9	Service après-vente.....	11



1 Sécurité

1.1 Mises en garde relatives aux opérations

Classification des mises en garde liées aux manipulations

Les mises en garde relatives aux manipulations sont graduées à l'aide de symboles associés à des mots-indicateurs, qui signalent le niveau de gravité du risque encouru.

Symboles d'avertissement et mots-indicateurs

**Danger !**

Danger de mort immédiat ou risque de blessures graves

**Danger !**

Danger de mort par électrocution

**Avertissement !**

Risque de blessures légères

**Attention !**

Risque de dommages matériels ou de menaces pour l'environnement

1.2 Utilisation conforme

Une utilisation incorrecte ou non conforme peut présenter un danger pour la vie et la santé de l'utilisateur ou d'un tiers, mais aussi endommager l'appareil et d'autres biens matériels.



Le ballon d'eau chaude sanitaire a été spécialement conçu pour maintenir de l'eau chaude sanitaire à une température maximale de 85 °C, à destination des ménages comme des entreprises artisanales. Cet appareil est destiné à s'intégrer dans une installation de chauffage central. En règle générale, le ballon d'eau chaude sanitaire est associé à un appareil de chauffage combiné, qui produit de l'eau de chauffage et de l'eau chaude sanitaire. Ce ballon a été conçu pour être associé à des appareils de chauffage dont la puissance ne dépasse pas 35 kW.

L'utilisation conforme suppose :

- le respect des notices d'utilisation fournies avec le produit ainsi que les autres composants de l'installation
- le respect de toutes les conditions d'inspection et de maintenance qui figurent dans les notices.

Ce produit peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans ainsi que des personnes qui ne sont pas en pleine possession de leurs capacités physiques, sensorielles ou mentales, ou encore qui manquent d'expérience ou de connais-



1 Sécurité

sances, à condition qu'elles aient été formées pour utiliser le produit en toute sécurité, qu'elles comprennent les risques encourus ou qu'elles soient correctement encadrées. Les enfants ne doivent pas jouer avec cet appareil. Le nettoyage et l'entretien courant de l'appareil ne doivent surtout pas être effectués par des enfants sans surveillance.

L'utilisation de l'appareil dans des véhicules, par exemple mobil-home ou caravane, est considérée comme non conforme. Ne sont pas considérées comme des véhicules les unités installées à demeure (installation fixe dans un endroit donné).

Toute utilisation autre que celle décrite dans la présente notice ou au-delà du cadre stipulé dans la notice sera considérée comme non conforme. Toute utilisation directement commerciale et industrielle sera également considérée comme non conforme.

Attention !

Toute utilisation abusive est interdite.

1.3 Consignes générales de sécurité

1.3.1 Installation par un installateur spécialisé uniquement

Seul un installateur spécialisé est habilité à procéder à l'installation et la mise en service, l'inspection et la maintenance, la réparation et la mise hors service de l'appareil.

1.3.2 Prévention des dommages causés par le gel

Si l'appareil reste hors service dans un local non chauffé pendant une période prolongée (par ex. vacances d'hiver), l'eau qui se trouve dans l'appareil et dans les conduites risque de geler.

- ▶ Faites en sorte que le local dans lequel est installé l'appareil soit à l'abri du gel en toutes circonstances.

1.3.3 Dommages matériels en cas de problèmes d'étanchéité

- ▶ Faites en sorte que les conduites de raccordement ne subissent pas de contraintes mécaniques.
- ▶ Ne suspendez pas de charge aux conduites (par ex. vêtements).





1.3.4 Conduite à tenir en cas de fuites

- ▶ En présence de fuites au niveau de l'installation, fermez immédiatement la soupape d'arrêt d'eau froide.
- ▶ Demandez à l'installateur spécialisé où se trouve le robinet d'arrêt d'eau froide le cas échéant.
- ▶ Faites réparer toute fuite par une société d'installation agréée.

1.3.5 Risques en cas de modifications dans l'environnement immédiat de l'appareil

Toute modification dans l'environnement immédiat de l'appareil risque de présenter un danger pour la santé ou la vie de l'utilisateur ou d'un tiers, mais aussi de provoquer des dommages au niveau de l'appareil ou d'autres biens matériels.

- ▶ Vous ne devez en aucun cas désactiver les dispositifs de sécurité.
- ▶ Ne manipulez aucun dispositif de sécurité.
- ▶ Ne détériorez pas et ne retirez jamais les composants scellés de l'appareil. Seuls des installateurs agréés et le Service après-vente sont au-

torisés à intervenir sur des composants scellés.

- ▶ N'effectuez aucune modification :
 - au niveau de l'appareil
 - au niveau des conduites d'arrivée de gaz, d'air, d'eau et des câbles électriques
 - conduite d'évacuation et soupape de sécurité pour l'eau de chauffage
 - éléments de construction

1.3.6 Habillage de type armoire

L'habillage de type armoire de l'appareil est soumis à des prescriptions particulières.

- ▶ Adressez-vous à une société d'installation agréée si vous souhaitez équiper votre appareil d'un habillage du type armoire. N'effectuez en aucun cas les travaux d'habillage de l'appareil vous-même.

1.3.7 Risques de blessures et de dommages matériels en cas de maintenance ou de réparation négligée ou non conforme !

- ▶ Ne tentez jamais d'effectuer vous-même des travaux de maintenance ou de réparation de votre produit.





1 Sécurité

- ▶ Veuillez immédiatement contacter un installateur spécialisé afin qu'il procède au dépannage.
- ▶ Conformez-vous aux intervalles de maintenance prescrits.

1.3.8 Marquage CE



Le marquage CE atteste que les appareils sont conformes aux exigences élémentaires des directives applicables, conformément à la plaque signalétique.

La déclaration de conformité est disponible chez le fabricant.



Remarques relatives à la documentation 2

2 Remarques relatives à la documentation

2.1 Respect des documents applicables

- ▶ Il est impératif de se conformer à toutes les notices d'emploi qui accompagnent les composants de l'installation.

2.2 Conservation des documents

- ▶ Conservez soigneusement cette notice ainsi que tous les autres documents complémentaires applicables pour pouvoir vous y référer ultérieurement.

2.3 Validité de la notice

La présente notice s'applique exclusivement aux produits suivants :

Pour: France

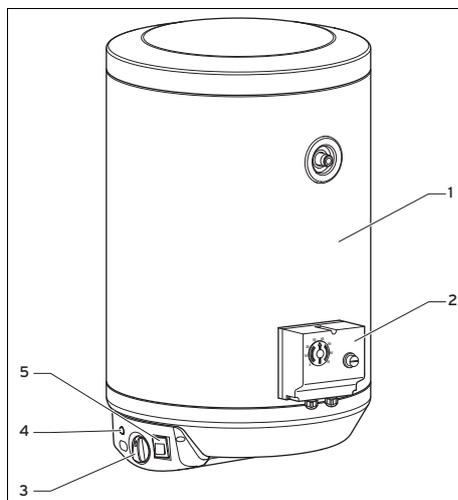
Désignation de modèle	Référence d'article
WE L 75 ME	0010015989
WE L 100 ME	0010015990
WE L 150 ME	0010015991

3 Description de l'appareil et de son fonctionnement

3.1 Fonction

Les ballons d'eau chaude sanitaire **WE L** ont été spécialement conçus pour conserver de l'eau chaude sanitaire à destination des ménages comme des établissements commerciaux. En règle générale, il est associé à un appareil de chauffage combiné, qui produit de l'eau de chauffage et de l'eau chaude sanitaire.

3.2 Structure



- 1 Isolation thermique
- 2 Thermostat (compris dans le kit de stratification)
- 3 Régulateur de température pour réchauffage électrique
- 4 Voyant d'état pour réchauffage électrique
- 5 Commutateur principal pour réchauffage électrique

Le ballon d'eau chaude sanitaire est équipé d'une isolation thermique extérieure. La cuve du ballon d'eau chaude sanitaire est en acier émaillé. Le ballon renferme une résistance chauffante. Le ballon comporte également une anode de protection en magnésium qui renforce la protection anticorrosion.

3.3 Fonctionnement

Le ballon d'eau chaude sanitaire **WE L** fait partie des ballons à stratification. En d'autres termes, il nécessite un générateur de chaleur externe pour l'alimenter en eau potable chauffée, par exemple un appareil de chauffage combiné qui produit de l'eau de chauffage comme de l'eau chaude sanitaire. La résistance chauffante située dans la partie basse du ballon sert

3 Description de l'appareil et de son...

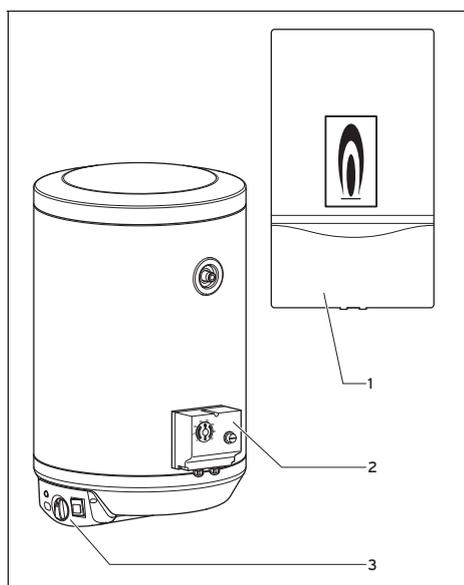
à chauffer l'eau potable lorsque le générateur de chaleur externe est coupé. La température de l'eau chaude se règle à l'aide du thermostat situé sur le ballon.

3.4 Réglage de la température d'eau chaude



Remarque

La température d'eau chaude du ballon d'eau chaude sanitaire peut être réglée par le biais de l'appareil de chauffage (réglage unique), du thermostat (standard) et du réchauffage électrique (si le besoin d'eau chaude est élevé : en plus du thermostat / si l'alimentation gaz de l'appareil de chauffage est coupée : au lieu du thermostat).



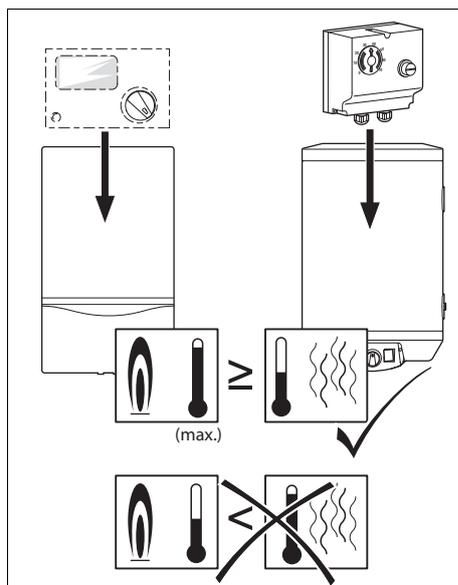
- 1 Chaudière 3 Réchauffage électrique
2 Thermostat

1. Réglez la température d'eau chaude au niveau de l'appareil de chauffage.



Remarque

Si possible, procédez à un réglage unique, sur la valeur maximale, de la température d'eau chaude au niveau de l'appareil de chauffage.



Attention !

Dysfonctionnements en cas de réglage incorrect des températures

Si la température d'eau chaude du thermostat est supérieure à la température d'eau chaude de l'appareil de chauffage, le mode chauffage présente un dysfonctionnement.

- Réglez toujours la température d'eau chaude du thermostat de sorte qu'elle soit inférieure à la température d'eau chaude de l'appareil de chauffage.

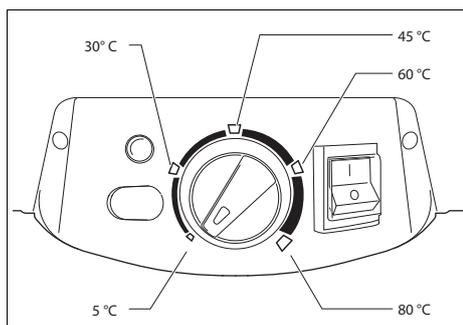
Entretien du produit 4

2. Pour régler la température d'eau chaude souhaitée, utilisez le thermostat en standard.



Remarque

Le thermostat fonctionne indépendamment du réchauffage électrique.

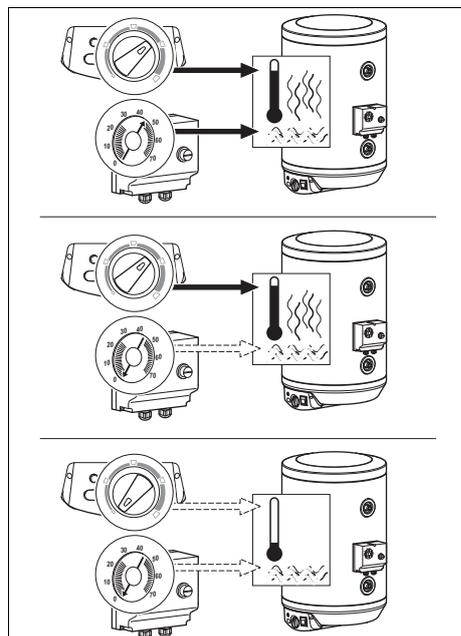


3. Augmentez la température d'eau chaude au moyen du réchauffage électrique si le besoin d'eau chaude est élevé ou si l'alimentation gaz de l'appareil de chauffage est coupée.



Remarque

Le réglage le plus faible (5 °C) du réchauffage électrique assure la protection contre le gel.



4. Si nécessaire, éteignez le réchauffage électrique par le biais du tableau de commande.



Remarque

Le réchauffage électrique fonctionne indépendamment du thermostat. Les modifications effectuées au niveau du thermostat n'ont aucun effet sur le réchauffage électrique.

4 Entretien du produit



Attention !

Risques de dommages matériels sous l'effet de détergents inadaptés !

- N'utilisez pas d'aérosol, de produit abrasif, de produit vaisselle, de détergent solvanté ou chloré.

5 Maintenance

- ▶ Nettoyez l'habillage avec un chiffon humecté d'eau savonneuse.

5 Maintenance

Une maintenance régulière, effectuée par un installateur spécialisé, est indispensable au bon fonctionnement, à la sécurité, à la fiabilité et à la longévité de l'appareil.

- ▶ La soupape de sécurité doit faire l'objet d'une maintenance par l'installateur spécialisé une fois par an.
- ▶ L'anode de protection en magnésium doit être contrôlée tous les ans par un installateur spécialisé à compter d'un délai de 2 ans à partir de la mise en service du ballon d'eau chaude sanitaire.

Si l'usure de l'anode de protection en magnésium est avérée (60 %), l'installateur spécialisé doit la remplacer. Si l'installateur spécialisé constate qu'il y a des impuretés dans la cuve au moment du remplacement de l'anode de protection en magnésium, il devra la rincer.

6 Recyclage et mise au rebut

Mise au rebut de l'emballage

- ▶ Confiez la mise au rebut de l'emballage à l'installateur spécialisé qui a installé l'appareil.

Mise au rebut de l'appareil et des accessoires

- ▶ L'appareil et ses accessoires ne doivent pas être jetés avec les déchets ménagers.
- ▶ Assurez-vous que l'appareil et tous les accessoires sont bien mis au rebut dans les règles.
- ▶ Conformez-vous à toutes les prescriptions en vigueur.

7 Mise hors service

- ▶ Veillez à ce que la mise hors service de l'appareil soit effectuée par un installateur agréé.

8 Garantie

Pour: France

Dans l'intérêt des utilisateurs et eu égard à la technicité de ses produits, Saunier Duval recommande que leur installation, ainsi que leur mise en service et leur entretien le cas échéant, soient réalisés par des professionnels qualifiés, en conformité avec les règles de l'art, les normes en vigueur et les instructions émises par Saunier Duval.

Les produits Saunier Duval font l'objet d'une garantie constructeur minimum de 2 ans accordée par le constructeur. La durée et les conditions spécifiques de cette garantie sont définies dans la Carte de Garantie livrée avec le produit.

Cette « garantie constructeur » n'a pas pour effet d'exclure l'application des garanties légales prévues par ailleurs au bénéfice de l'acheteur du produit concerné, étant entendu que ces garanties ne pourront s'appliquer dans le cas où la défaillance du produit trouverait son origine dans des causes qui lui sont étrangères, en ce compris notamment :

- défaut d'installation, de réglage, de mise en service, d'entretien ou de maintenance, notamment lorsque ces opérations n'ont pas été réalisées par un professionnel qualifié, dans le respect des règles de l'art ou des recommandations émises par le fabricant (notamment dans la documentation technique mise à disposition des utilisateurs ou des professionnels) ;

Programmateur Chauffage électrique

NOTICE DIGI PILOT HEBDO PROGRAMMATEUR DE CHAUFFAGE ELECTRIQUE



Sommaire

Description du DIGI PILOT HEBDO	Page 2
Les différents modes	Page 2
Réglage du jour et de l'heure	Page 3
Programmation	Page 4
Déroqation	Page 6
Installation et raccordements électriques	Page 8

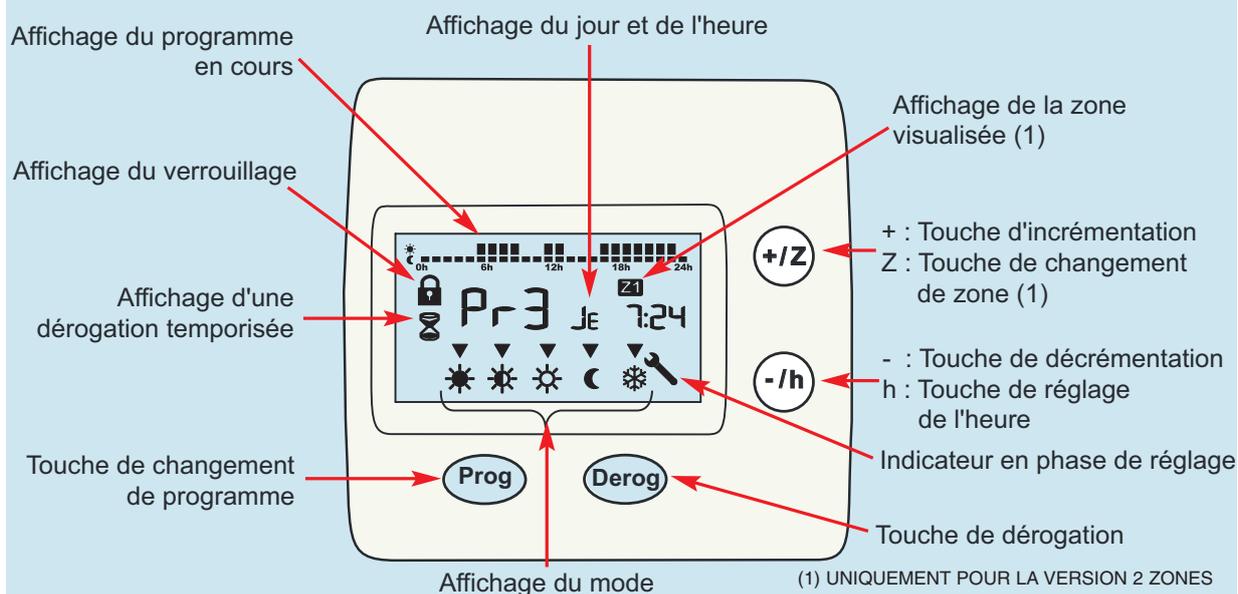
Votre centrale de programmation **DIGI PILOT HEBDO** va vous permettre de piloter de façon simple votre chauffage électrique.

Cette centrale de programmation contient 5 programmes pré-enregistrés d'usine que vous pourrez affecter à chaque jour de la semaine, en fonction de vos rythmes de vie.

Quand ces programmes seront choisis, vous aurez toujours la possibilité de modifier temporairement les ordres qu'envoie votre centrale de programmation à votre chauffage électrique en « dérogeant » aux programmes que vous avez choisis.

UTILISATION DU DIGI PILOT HEBDO

Description



Un appui sur n'importe quelle touche active le rétro-éclairage de votre écran, sans apporter de modification à vos réglages

Les différents modes

Un mode est un ordre que votre centrale de programmation va envoyer à vos appareils de chauffage électriques. Il existe 5 modes différents :

CONFORT



Ce mode est idéal **pour les moments où vous êtes chez vous**, il vous procure la température qui vous est agréable, celle que vous considérez comme étant votre température de confort. Généralement, cette température est choisie entre 19°C et 22°C (température conseillé = 19°C), et vous choisirez celle qui vous convient le mieux en fonction de la pièce ou de la zone de votre habitation (ce réglage se fait sur l'appareil de chauffage lui-même).

CONFORT - 1



Ce mode est conseillé pour les **absences inférieures à 2 heures**. La température fournie par vos appareils sera réduite de **1°C** par rapport à la température que vous aurez choisie pour votre mode CONFORT.

CONFORT - 2



Ce mode est conseillé pour les **absences comprises entre 2 heures et 4 heures**. La température fournie par vos appareils sera réduite de **2°C** par rapport à la température que vous aurez choisie pour votre mode CONFORT.

ECO



Ce mode est conseillé pour les **absences supérieure à 4 heures**. La température fournie par vos appareils sera réduite automatiquement de **3,5°C** par rapport à la température que vous aurez choisie pour votre mode CONFORT.

Remarque : certains appareils vous permettent de régler vous-même l'abaissement de la température ECO (avec ces appareils vous pouvez donc choisir un abaissement différent de 3,5°C, ce réglage se fait sur l'appareil de chauffage lui-même).

HORS GEL



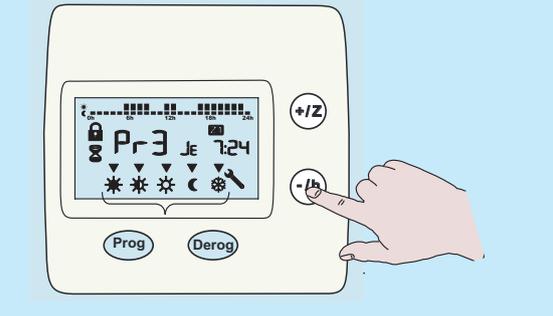
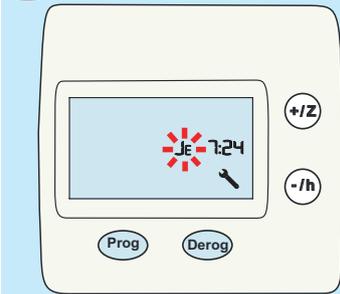
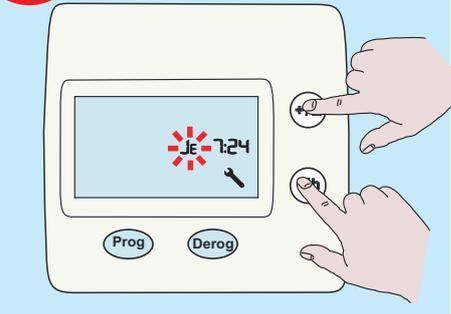
Ce mode est conseillé pour les **absences supérieures à 2 jours**.

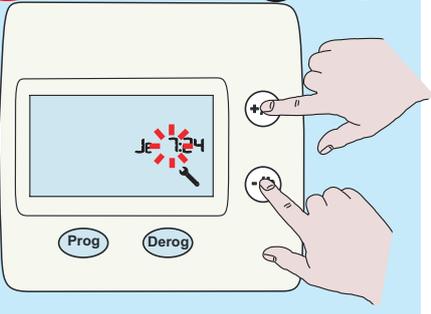
Ce mode permet de **maintenir la température autour de 7°C** dans votre habitation, afin d'éviter le gel.

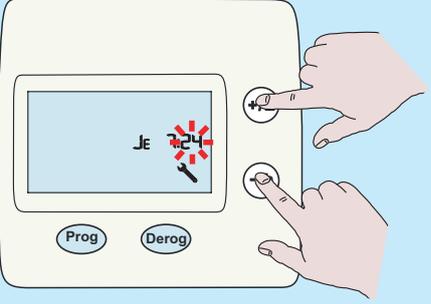
UTILISATION DU DIGI PILOT HEBDO

Réglage du jour et de l'heure

Ce réglage doit être fait lors de la première utilisation de votre centrale de programmation ou après une coupure de courant supérieure à 5 minutes (dans ces cas le jour et l'heure clignotent sur votre écran), et aussi au changement d'heure été / hiver.

- 1** Appuyez pendant 5 secondes sur la touche **-/h**

- 2** Le jour clignote (le reste de l'affichage disparaît)

 - LU = Lundi
 - MA = Mardi
 - ME = Mercredi
 - JE = Jeudi
 - VE = Vendredi
 - SA = Samedi
 - di = Dimanche
- 3** Appuyez sur les touches **-/h** et **+/z** pour sélectionner le jour

- 4** Attendez 5 secondes jusqu'à ce que l'heure se mette à clignoter

- 5** Réglez l'heure en appuyant sur les touches **-/h** et **+/z**

- 6** Attendez 5 secondes jusqu'à ce que les minutes se mettent à clignoter

- 7** Réglez les minutes en appuyant sur les touches **-/h** et **+/z**

- 8** Attendez 5 secondes jusqu'au retour de l'affichage normal


UTILISATION DU DIGI PILOT HEBDO

Programmation

Programmer, c'est décider des heures où vous voulez être en mode CONFORT (généralement entre 19°C et 22°C - température conseillée = 19°C) dans votre logement et celles où vous voulez être en mode ECO (généralement entre 16°C et 19°C - température conseillée = 16°C).

Votre centrale de programmation DIGI PILOT HEBDO contient 5 programmes pré-enregistrés d'usine que vous pourrez affecter à chaque jour de la semaine, en fonction de vos rythmes de vie (ces 5 programmes sont non modifiables).

Il vous faut maintenant choisir pour chaque jour de la semaine le programme qui correspond à votre rythme de vie pour cette journée.

Votre centrale de programmation DIGI PILOT HEBDO peut piloter 1 zone de chauffage ou 2 zones (zone «jour» et zone «nuit») en fonction de la référence du produit que vous avez choisie.

Remarques :

Le pictogramme ☀ (« Soleil ») indique les heures où la température de votre habitation sera en mode CONFORT, quelles que soient ces heures (ce « soleil » ne signifie donc pas que ces heures concernent forcément le jour).

De même, le pictogramme ☾ (« Lune ») indique les heures où la température de votre habitation sera en mode ECO, quelles que soient ces heures (cette « lune » ne signifie donc pas que ces heures concernent forcément la nuit).

Les 5 programmes :



Heures CONFORT :
⇒ de 5h à 23h

Heures ECO :
⇒ de 0h à 5h et
⇒ de 23h à minuit

Ce programme correspond parfaitement en cas de présence toute la journée (week-end, ...).



Heures CONFORT :
⇒ de 5h à 9h et
⇒ de 17h à 23h

Heures ECO :
⇒ de 0h à 5h,
⇒ de 9h à 17h et
⇒ de 23 à minuit

Ce programme correspond parfaitement en cas de présence uniquement le matin et le soir.



Heures CONFORT :
⇒ de 5h à 9h,
⇒ de 12h à 14h et
⇒ de 17h à 23h

Heures ECO :
⇒ de 0h à 5h,
⇒ de 9h à 12h
⇒ de 14h à 17h et
⇒ de 23h à minuit

Ce programme correspond parfaitement en cas de présence le matin, le midi et le soir.



Heures CONFORT ⇒ de 0h à minuit,

Ce programme correspond parfaitement en cas de besoin de CONFORT sur 24 heures.



Heures ECO : ⇒ de 0h à minuit

Ce programme correspond parfaitement en cas d'absence d'une journée complète.

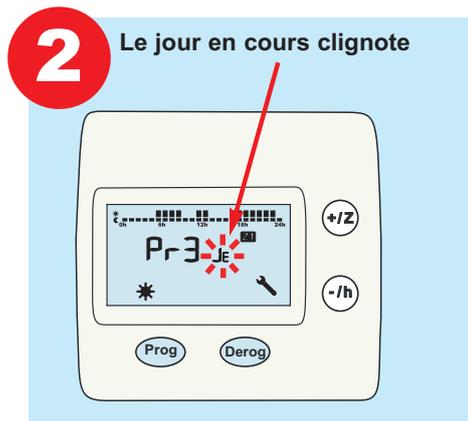
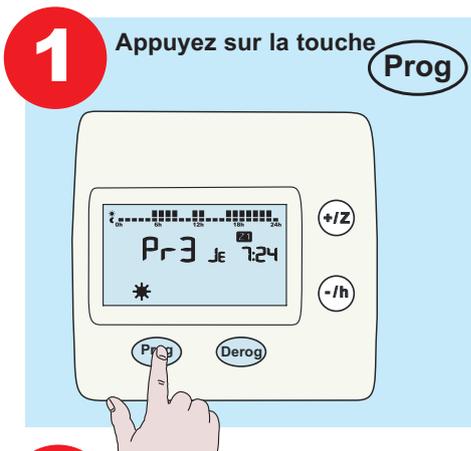
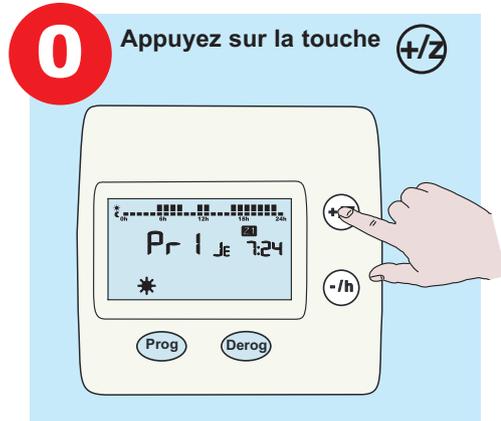
UTILISATION DU DIGI PILOT HEBDO

Affecter le programme à chaque jour de la semaine

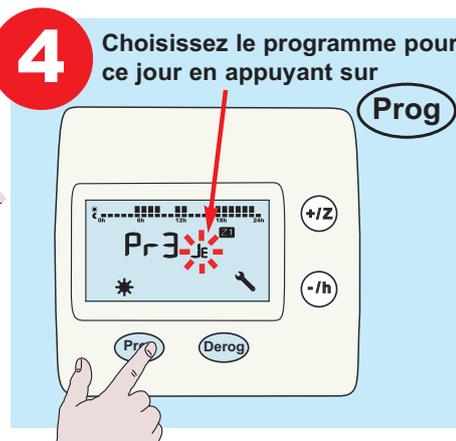
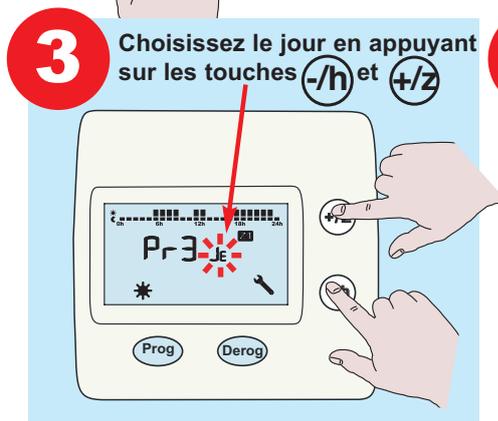
Rappel : le premier appui sur n'importe quelle touche activera le rétro-éclairage de votre écran, sans apporter de modification à vos réglages.

Pour les versions DIGI PILOT HEBDO **2 zones**, commencez par choisir la zone que vous voulez programmer entre **Z1** et **Z2**
Quand vous aurez programmé une zone, revenez à l'étape **0** pour passer à la programmation de l'autre zone

Pour les versions DIGI PILOT HEBDO **1 zone**, commencez directement par l'étape **1** ci-dessous



LU = Lundi
MA = Mardi
ME = Mercredi
JE = Jeudi
VE = Vendredi
SA = Samedi
di = Dimanche



Répétez les étapes 3 et 4 pour affecter le programme de votre choix à chaque jour de la semaine.



En fin de programmation, patientez 5 secondes, et l'écran revient à l'affichage normal.

5

UTILISATION DU DIGI PILOT HEBDO

Dérogation

Il vous est possible de « prendre la main » sur la programmation que vous avez choisie. Ceci peut être nécessaire quand votre rythme de vie varie par rapport à vos habitudes.

Exemples :

Le programme choisi pour la journée en cours est Pr 1 (CONFORT de 5h à 23h). Or, vous devez vous absenter de votre domicile pour plusieurs heures. Voici les dérogations que nous vous conseillons :

- ⇒ Absence de moins de 2 heures => passez en mode CONFORT -1 ☾
- ⇒ Absence de moins de 4 heures => passez en mode CONFORT -2 ☀
- ⇒ Absence de plus de 4 heures => passez en mode ECO ☾

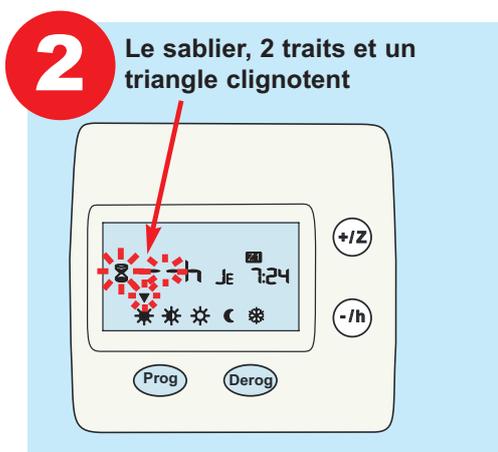
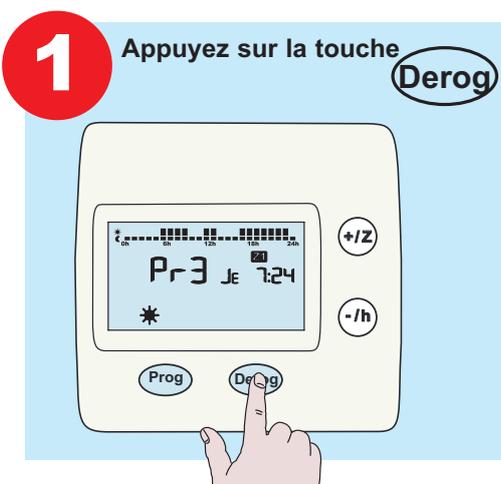
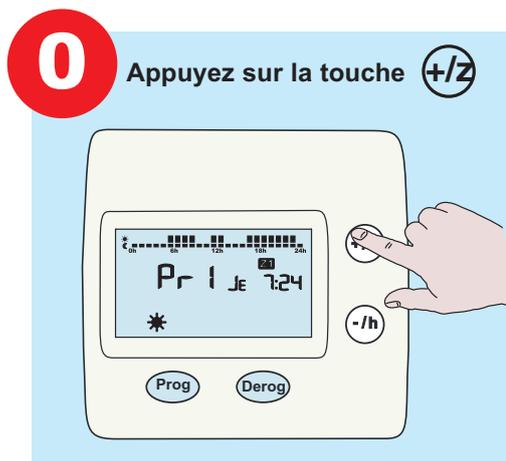
Comment procéder :

Rappel : le premier appui sur n'importe quelle touche activera le rétro-éclairage de votre écran, sans apporter de modification à vos réglages

Pour les versions DIGI PILOT HEBDO **2 zones**, commencez par choisir la zone que vous voulez programmer entre **Z1** et **Z2**

Quand vous aurez programmé une zone, revenez à l'étape **0** pour passer à la programmation de l'autre zone

Pour les versions DIGI PILOT HEBDO **1 zone**, commencez directement par l'étape **1** ci-dessous

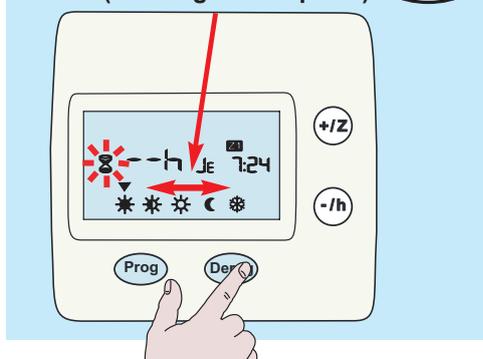


Les 2 traits : vous allez ensuite décider de la durée (en heures) de votre dérogation.

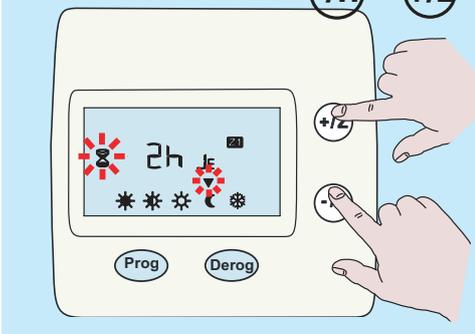
Le triangle indique le mode que vous retiendrez.

UTILISATION DU DIGI PILOT HEBDO

3 Choisissez le mode de dérogation en appuyant sur (le triangle se déplace) **Derog**



4 Choisissez la durée de dérogation (de 1h à 48h) en appuyant sur les touches **-/h** et **+/z**



Après 5 secondes sans appui sur le DIGI PILOT HEBDO la dérogation est activée : l'écran continue d'afficher la durée restante de votre dérogation, **et le mode de dérogation clignote**. En fin de dérogation, retour à l'affichage normal.

Remarque :

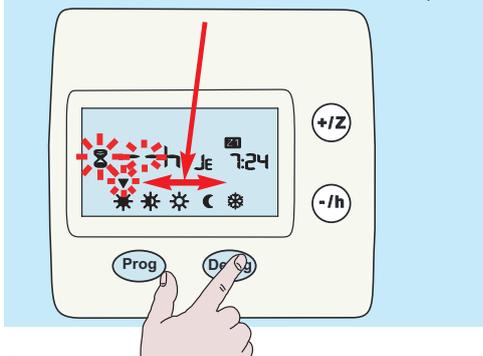
Dans le cas où vous ne connaissez pas la durée souhaitée de votre dérogation, ne réalisez pas l'étape 4 ci-dessus. Votre centrale de programmation reprendra automatiquement son programme dès le prochain changement de mode.

Cas particulier du HORS GEL :

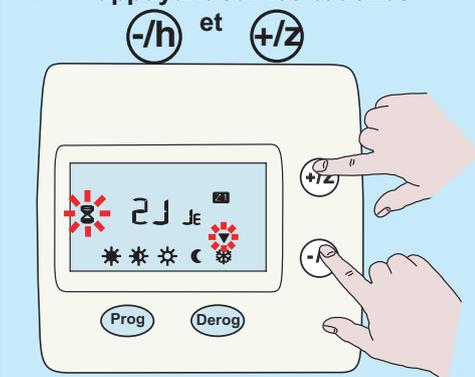
Dans le cas où vous vous absentez plusieurs jours, il est conseillé de déroger à votre programmation et de passer en mode HORS GEL jusqu'au jour de votre retour (votre DIGI PILOT HEBDO reprendra le cours normal de vos programmes dès 0h ce jour là).

Dans ce cas, reprenez les étapes 1 et 2 de l'exemple précédent, puis :

3 Choisissez le mode de dérogation HORS GEL en appuyant sur **Derog** (déplacer le triangle jusqu'à )



4 Choisissez la durée de dérogation (de 1 à 99 jours) en appuyant sur les touches **-/h** et **+/z**



Le jour de fin de votre dérogation est indiqué sur l'écran. Ce mode est actif sur les 2 zones jusqu'à 0h (du matin) du jour indiqué

Après 5 secondes sans appui sur le DIGI PILOT HEBDO la dérogation est activée : l'écran continue d'afficher la durée restante de votre dérogation jusqu'à sa fin. Ensuite, retour à l'affichage normal.

Dans le cas où vous vous absentez plus que 3 mois, il est conseillé de déroger à votre programmation et de passer en mode HORS GEL permanent : ne réalisez pas l'étape 4 ci-dessus.

Pour annuler une dérogation en cours, appuyez sur **Derog** Au bout de 5 secondes, votre DIGI PILOT HEBDO reprendra automatiquement le programme prévu.

Verrouillage et Déverrouillage de l'ensemble des commandes :

Rappel : le premier appui sur n'importe quelle touche activera le rétro-éclairage de votre écran, sans apporter de modification à vos réglages

Si vous voulez éviter que quelqu'un ne dérègle vos programmes, vous pouvez verrouiller les touches de votre DIGI PILOT HEBDO. Pour cela, appuyez simultanément sur les touches **Derog** et **-/h** pendant 5 secondes. Le symbole  apparaît ou disparaît.

INSTALLATION DU DIGI PILOT HEBDO

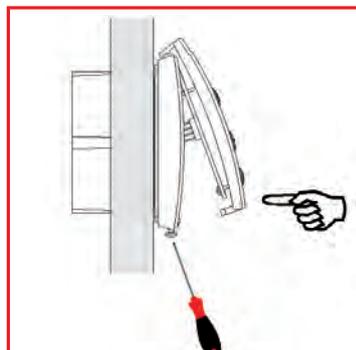
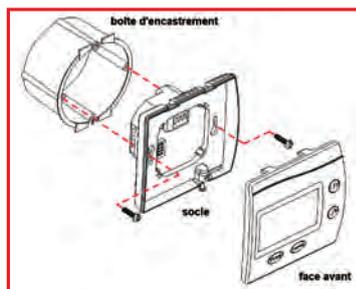
Installation et raccordements électriques

L'installation doit être faite dans les règles de l'art et conforme aux normes en vigueur dans le pays d'installation (NF C 15-100 pour la France).

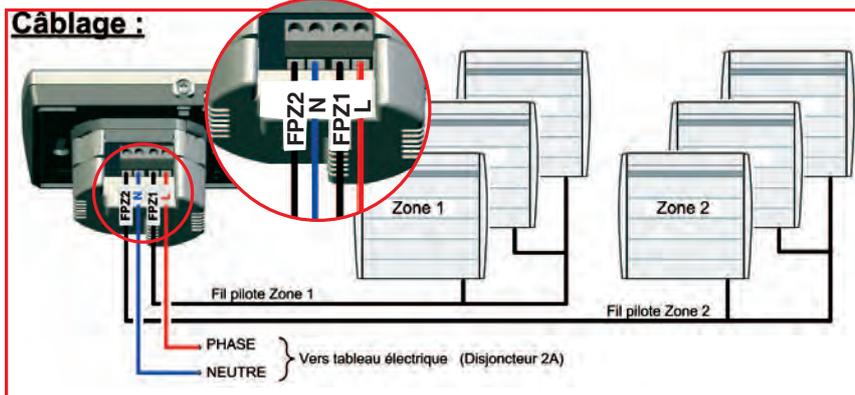
Travaillez hors tension lors du raccordement.

La DIGI PILOT HEBDO se compose de deux parties :

- Une face avant embrochable
- Un socle destiné à être fixé sur une boîte d'encastrement d'entraxe 60 mm, profondeur ≥ 40 mm.



Câblage :



Défaut de branchement :

Les sorties Fil Pilote du DIGI PILOT HEBDO sont protégées contre les erreurs de branchement. Lorsqu'un défaut est détecté sur une des voies, alors le message "Err" s'affiche et la voie en défaut clignote.

Pour que le système reprenne son fonctionnement normal, il faut :

- couper l'alimentation
- corriger le défaut
- rétablir l'alimentation

Caractéristiques :

- Alimentation : 230V \sim /50Hz
- Consommation : 1 VA
- Dimensions : H. 84,7 mm, L. 89,5 mm, P. appa-
rente 20,4 mm, P. encastree 28,5 mm
- Raccordement : section 1,5 mm², sans repiquage
- Montage sur boîte d'encastrement entraxe 60 mm
- Température de fonctionnement : 0 à + 40°C
- Indice de protection : IP 31,
- Sortie Fil Pilote : selon modèle, 1 ou 2 sortie(s) Fil Pilote 6 ordres selon standard GIFAM. Chaque sortie peut piloter 15 appareils de chauffage maximum (Impédance 200 k Ω) ou 7 appareils (Impédance 100 k Ω)
- Température de stockage = -10 à +40° C
- Hygrométrie : 90% maxi à 20° C

CONDITIONS DE GARANTIE

DOCUMENT A CONSERVER PAR L'UTILISATEUR
(présenter le certificat uniquement en cas de réclamation)

La durée de garantie est de 2 ans à compter de la date d'installation ou d'achat et ne saurait excéder 30 mois à partir de la date de fabrication en absence de justificatif. La garantie s'applique en France uniquement. ATLANTIC assure l'échange ou la fourniture des pièces reconnues défectueuses à l'exclusion de tous dommages et intérêts. Les frais de main d'oeuvre, de déplacement et de transport sont à la charge de l'utilisateur. Les détériorations provenant d'une installation non conforme, d'un réseau d'alimentation ne respectant pas la norme NF EN 50160, d'un usage anormal ou du non respect des prescriptions de ladite notice ne sont pas garanties. Présenter le présent certificat uniquement en cas de réclamation auprès du distributeur ou de votre installateur, en y joignant votre facture d'achat. Les dispositions des présentes conditions de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur, de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil.

En cas de problème, contactez votre installateur (vous pourrez également trouver une « Foire aux Questions » sur le site <http://www.atlantic.fr>)

SATC - RUE MONGE - ZI NORD - 85000 LA ROCHE SUR YON

Radiateur électrique



ACCESSIO DIGITAL 2 RADIATEUR ÉLECTRIQUE

NOTICE D'UTILISATION SIMPLIFIÉE

BOÎTIER DE COMMANDE

Affichage digital avec information sur le mode en cours, la température de consigne, les réglages de programmation et l'indicateur de consommation

- Valider
- Eteindre ou allumer (appui long)
- Verrouiller ou déverrouiller (appui long)



- Augmenter ou diminuer la température sans avoir besoin de valider
- Naviguer dans les menus

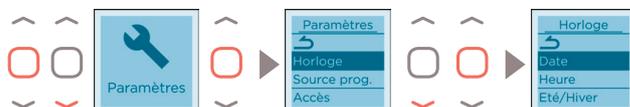
Lorsque le radiateur fonctionne mais que le boîtier n'est pas manipulé, l'écran n'est pas rétroéclairé et affiche la température de consigne.

1 - JE METS EN MARCHÉ ET JE PILOTE MON RADIATEUR

- À la première mise sous tension, suivez les instructions affichées à l'écran. Choisissez la langue, etc.

- Pour modifier la température :  

- Pour modifier l'heure, allez dans le menu principal et descendez jusqu'à «Paramètres» :



- Pour sortir d'un menu à chaque instant, naviguez avec les flèches et validez l'icône Retour présente dans chaque menu :



- Pour verrouiller les commandes, faites un appui long sur  puis sélectionnez verrouiller :



SUITE AU VERSO



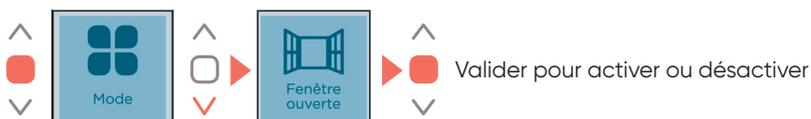
2 - LES MODES DE FONCTIONNEMENT DE MON RADIATEUR

Choisissez entre les 2 modes de fonctionnement: BASIC, PROG

- **Mode BASIC**: accès uniquement au réglage de la température.
- **Mode PROG**: programmation manuelle des fonctions.

3 - J'ACTIVE LE DÉTECTEUR DE FENÊTRE OUVERTE

- Pour activer le détecteur, **sélectionnez au préalable le mode PROG**.



L'activation du détecteur de fenêtre ouverte est déconseillée dans les couloirs et pièces comportant une porte donnant sur l'extérieur.

4 - JE PROGRAMME MON RADIATEUR

La programmation permet d'adapter la température de la pièce à votre rythme de vie. Vous pouvez régler la température selon les périodes de présence (mode CONFORT) et d'absence (mode ECO) dans votre pièce.

Mode CONFORT : pour une température ambiante agréable dans votre pièce. La température est pré-réglée à 19°C.

Mode ECO : permet d'abaisser la température de votre pièce lors d'une absence prolongée (entre 2 et 24 heures) de la maison ou pendant la nuit. La température est diminuée de 3,5°C par rapport à la température du mode CONFORT.

- **Accédez au menu Programme :**



- **Réglez la programmation jour par jour :**



Vous pouvez programmer jusqu'à 3 plages de température « Confort » pour chaque jour de la semaine. En dehors de ces plages, l'appareil effectue un abaissement de température (réglé par défaut à -3,5 °C).

- **Modifiez la programmation :**



- **Recopiez la programmation sur un ou plusieurs autres jours de la semaine :**



VOUS SOUHAITEZ AVOIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS POUR LA PROGRAMMATION ?

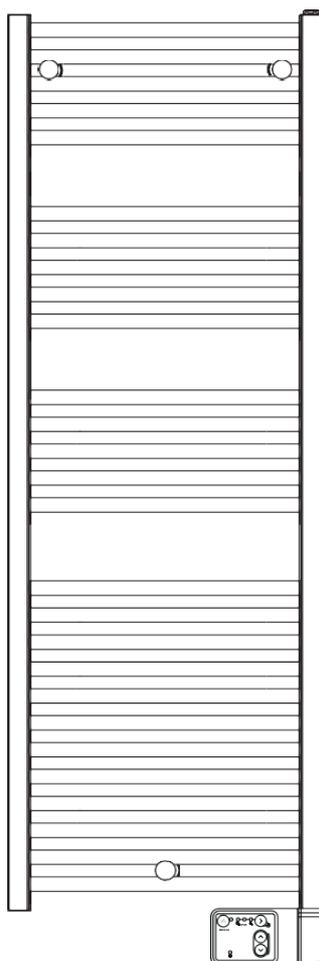
www.atlantic.fr

Sèche-serviette

atlantic

RADIATEUR SÈCHE SERVIETTES DEVO - DCBI 8

Notice d'utilisation
A conserver



Mise en garde

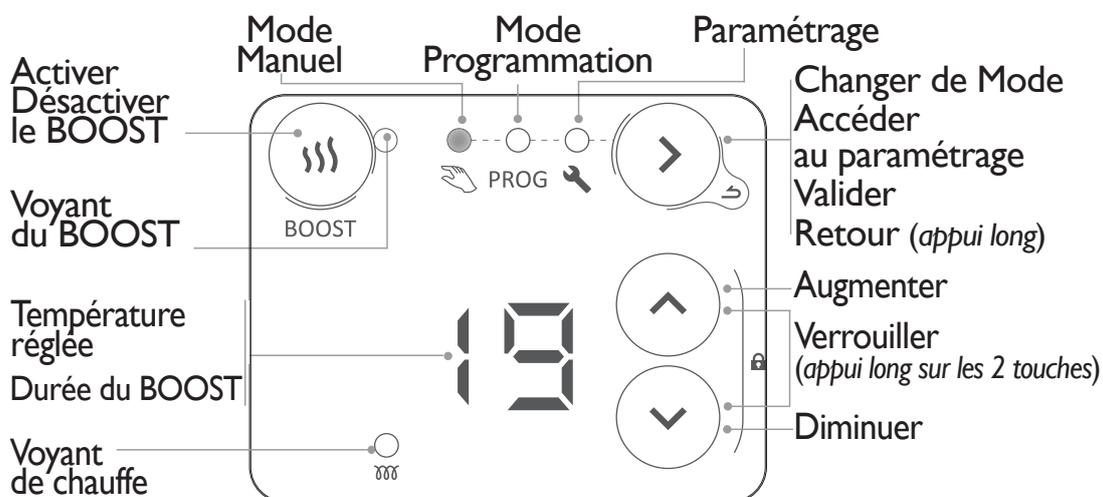


Attention :
Surface très
chaude
Caution
hot surface

Attention surface très chaude. Caution hot surface.
ATTENTION : Certaines parties de ce produit peuvent devenir très chaudes et provoquer des brûlures. Il faut prêter une attention particulière en présence d'enfants et de personnes vulnérables.

- Il convient de maintenir à distance de cet appareil les enfants de moins de 3 ans, à moins qu'ils ne soient sous une surveillance continue.
- Les enfants âgés entre 3 ans et 8 ans doivent uniquement mettre l'appareil en marche ou à l'arrêt, à condition que ce dernier ait été placé ou installé dans une position normale prévue et que ces enfants disposent d'une surveillance ou aient reçu des instructions quant à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité et en comprenant bien les dangers potentiels. Les enfants âgés entre 3 ans et 8 ans ne doivent ni brancher, ni régler, ni nettoyer l'appareil, et ni réaliser l'entretien de l'utilisateur.
- Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.
- Cet appareil ne doit être branché ou raccordé, selon les règles et normes en application, que par une personne habilitée.
- L'appareil de chauffage ne doit pas être placé juste en-dessous d'une prise de courant.
- Pour éviter tout danger pour les très jeunes enfants, il est recommandé d'installer cet appareil de façon telle que le barreau chauffant le plus bas soit au moins 600 mm au-dessus du sol.
- Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son service après-vente ou des personnes de qualification similaire afin d'éviter un danger.

LE BOÎTIER



💡 Appuyez sur n'importe quelle touche pour activer l'affichage.

L'INTERRUPTEUR

Un interrupteur Marche/Arrêt est situé sous le boîtier de commande de l'appareil. **Utilisez celui-ci uniquement pour un arrêt prolongé (plusieurs jours).**



Si vous aviez réglé la date et l'heure, lorsque l'appareil est mis hors tension, un nouveau réglage peut vous être demandé.

LES AFFICHAGES

☐	Température Confort	Hr	Réglage de l'heure et du jour en cours
E ☐	Température Eco		
☐ F	Pas de chauffe	7d	Affectation des programmes pré-définis aux 7 jours de la semaine
88	Entrée du menu	PC	Personnalisation des programmes
88	Sortie du menu		

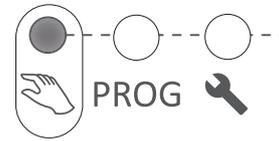
LES MODES DE FONCTIONNEMENT

Plusieurs modes de fonctionnement sont proposés :

MODE MANUEL

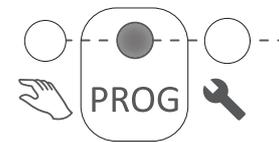
L'appareil suit en permanence la température réglée (température souhaitée).

En mode manuel, l'appareil peut suivre tous les ordres de la programmation d'un gestionnaire centralisé par liaison fil pilote (voir notice de votre gestionnaire centralisé).



MODE PROGRAMMATION

L'appareil suit les programmes internes pour chaque jour de la semaine. Ces programmes définissent à quelles heures de la journée le radiateur doit suivre la température Confort (température réglée en Mode Manuel) ou la température Eco (température réglée - 3,5°C non modifiable), ou être éteint. Des programmes sont pré-définis, il est possible de les personnaliser (voir «Personnaliser un programme», page 15).



Pour utiliser le mode programmation vous devez d'abord régler l'heure et le jour dans Paramétrage .



Si l'appareil est raccordé à un gestionnaire centralisé par liaison fil pilote, il suit les ordres Arrêt et Hors Gel de la programmation externe (voir notice de votre gestionnaire centralisé).

MODE BOOST

L'appareil fonctionne en puissance maximale pendant une période de 15 à 60 minutes.



Utilisation

PREMIERE MISE EN MARCHÉ

 Appuyez sur n'importe quelle touche pour activer l'affichage. A la première mise sous tension, le mode Manuel est sélectionné et la température est réglée à 19° C.

LE MODE BOOST

Le mode Boost permet de faire fonctionner l'appareil en puissance maximale pendant une période de 15 à 60 minutes, afin d'augmenter la température plus rapidement.

ACTIVER/DÉSACTIVER LA FONCTION BOOST

Pour activer ou désactiver la fonction BOOST, appuyer sur . Quand le BOOST est actif, le voyant du BOOST clignote.

RÉGLER LA DURÉE DU BOOST

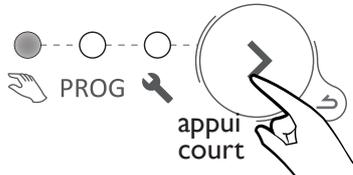
La durée du BOOST est réglée par défaut à 15 minutes. Il est possible de la modifier à 30, 45 ou 60 minutes, en utilisant ces touches  . Après quelques secondes, le décompte (en minutes) du BOOST s'affiche.



Quand la durée du BOOST est écoulée, l'appareil revient dans le mode précédent. Pour sortir du Mode BOOST avant la fin de la durée programmée, appuyez sur .

LE MODE MANUEL

SÉLECTIONNER LE MODE MANUEL



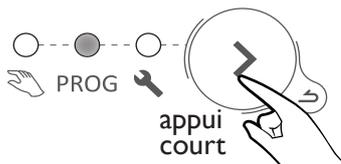
RÉGLER LA TEMPÉRATURE

Utilisez les touches   pour régler la température (température souhaitée).

 	Augmentez ou diminuez de 12°C mini à 28°C max.
 	Diminuez jusqu'à 7° C (<i>température Hors Gel non modifiable</i>).
 	Diminuez jusqu'à affichage oF (<i>l'appareil ne chauffe plus</i>). Le mode BOOST reste accessible.

LE MODE PROGRAMMATION

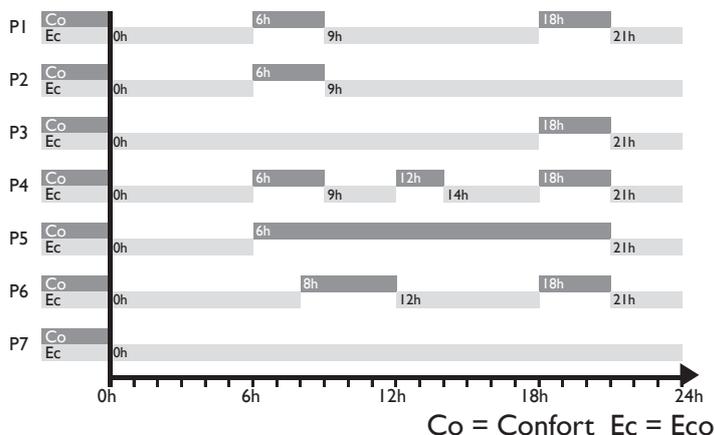
SÉLECTIONNER LE MODE PROGRAMMATION



Pour utiliser le mode programmation, vous devez d'abord régler l'heure et le jour dans Paramétrage  (voir «Paramétrage», page 14).

FONCTIONNEMENT EN MODE PROGRAMMATION

L'appareil dispose de 7 programmes (modifiables) qui définissent à quelles heures de la journée l'appareil doit suivre la température Confort (Co, température réglée en Mode manuel) ou la température Eco (Ec, température Confort - 3,5°C).



Par défaut, un programme est déjà attribué à chacun des jours de la semaine.

d1 lundi	d2 mardi	d3 mercredi	d4 jeudi	d5 vendredi	d6 samedi	d7 dimanche
P1	P1	P1	P1	P1	P6	P6

Vous pouvez modifier l'attribution des programmes dans Paramétrage .



Pour modifier l'allure (Confort Co, Eco Ec, Eteint oF) et les plages de fonctionnement allez dans Paramétrage  (voir «Paramétrage», page 14).

Utilisez les touches   pour afficher l'allure de fonctionnement de l'appareil (Co, Ec, oF).

 	Si l'écran affiche Co, vous êtes sur une plage de fonctionnement Confort.
 	Si l'écran affiche Ec, vous êtes sur une plage de fonctionnement ECO. La température ECO ne peut pas être modifiée. La température ECO est réglée à -3.5°C par rapport à la température Confort. La température ECO ne peut pas dépasser 19° C.
 	Si l'écran affiche oF, l'appareil ne chauffe pas.



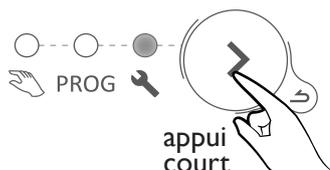
Aucun réglage de la température n'est possible en mode Programmation. Pour régler la température Confort, choisissez le mode Manuel.

PARAMÉTRAGE

Dans Paramétrage , vous pouvez :

- Régler l'heure et le jour ()
- Choisir le programme (P1 à P7) pour chaque jour de la semaine (d1 à d7) ()
- Personnaliser chacun des programmes (P1 à P7), en choisissant l'allure de fonctionnement (Co, Ec, oF) pour chaque heure de la journée (de 0h à 23h) ()

SÉLECTIONNER PARAMÉTRAGE



 Un appui long sur les touches   permet de faire défiler les chiffres rapidement.

 Un appui long sur la touche  permet de revenir en arrière.

RÉGLER L'HEURE ET LE JOUR DE LA SEMAINE

- 1 - Sélectionnez Paramétrage . Le symbole  s'affiche
 - 2 - Appuyez sur  pour afficher .
 - 3 - Appuyez sur  pour afficher l'heure. Le symbole  clignote en alternance avec l'heure.
 - 4 - Réglez l'heure avec les touches  .
 - 5 - Appuyez sur  pour afficher les minutes. Le symbole  clignote en alternance avec les minutes.
 - 6 - Réglez les minutes avec les touches  .
 - 7 - Appuyez sur  pour afficher le jour de la semaine. Le symbole  clignote en alternance avec le jour.
 - 8 - Réglez le jour de la semaine avec les touches  .
- d1 = lundi d2 = mardi d3 = mercredi d4 = jeudi d5 = vendredi d6 = samedi d7 = dimanche
- 9 - Appuyez sur  pour valider.

Exemple : pour régler 16h30 un mercredi



CHOISIR UN PROGRAMME PRÉ-DÉFINI POUR CHAQUE JOUR DE LA SEMAINE

1 - Sélectionnez Paramétrage . Le symbole s'affiche

2 - Appuyez 2 fois sur pour afficher .

3 - Appuyez sur pour afficher le premier jour. Le numéro du jour est affiché .

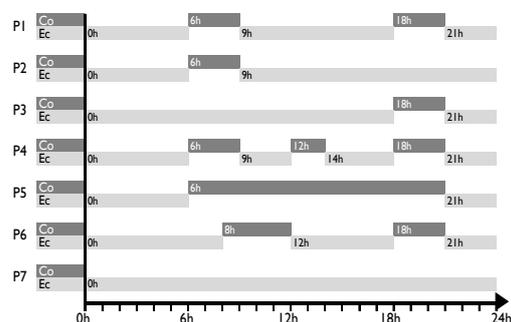
4 - Choisissez le jour à régler avec les touches .

5 - Appuyez sur . Le numéro du jour clignote en alternance avec le programme .

6 - Réglez le programme avec les touches .

7 - Appuyez sur pour valider. Le jour suivant est affiché.

8 - Revenez à l'étape 4 pour chacun des autres jours.



Exemple : je ne travaille pas le vendredi, je souhaite affecter le programme P6 au vendredi (d5).



PERSONNALISER UN PROGRAMME

1 - Sélectionnez Paramétrage . Le symbole s'affiche.

2 - Appuyez 3 fois sur pour afficher .

3 - Appuyez sur pour afficher le premier programme. Le numéro du programme est affiché .

4 - Choisissez le programme à modifier avec les touches .

5 - Appuyez sur , la première heure clignote en alternance avec l'allure de fonctionnement .

6 - Choisissez l'heure à modifier avec les touches .

7 - Appuyez plusieurs fois sur pour choisir l'allure de fonctionnement (Confort, Eco, ou Off).

8 - Appuyez sur , l'heure suivante est affichée.

9 - Revenez au point 6 pour chacune des autres plages horaires

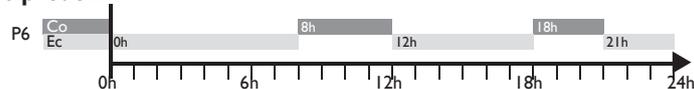
10 - Après la dernière heure (23), le symbole est affiché.

11 - Appuyez sur puis pour revenir à la liste des programmes

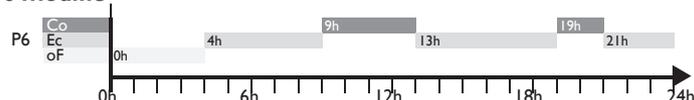
12 - Revenez au point 4 pour chacun des programmes à modifier.

Exemple : je souhaite modifier le programme P6. Je souhaite que l'appareil soit éteint entre 0h et 4h et avoir la température de Confort entre 9h et 13h et entre 19h et 21h. Il faut donc passer les plages entre 0h et 4h de Eco à Off, passer la plage entre 8h et 9h de Confort à Eco, passer la plage entre 12h et 13h de Eco à Confort, puis, passer la plage entre 18h et 19h de Confort à Eco.

P6 prédéfini



P6 modifié



Après une minute sans action, vous sortez automatiquement du Paramétrage.



Après une coupure de courant, la programmation est conservée. Un nouveau réglage du jour et de l'heure peut être nécessaire.

UTILISER UN GESTIONNAIRE CENTRALISÉ

L'appareil suit les ordres du gestionnaire centralisé de votre installation par liaison Fil Pilote. Assurez-vous que le fil pilote est raccordé et que le mode MANUEL est sélectionné. Effectuez les opérations de pilotage à partir de votre gestionnaire centralisé (suivez les instructions de la notice de votre gestionnaire).

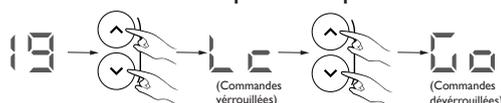
BLOQUER L'ACCÈS AUX COMMANDES

Afin d'éviter les manipulations par des enfants, vous pouvez verrouiller les commandes de votre appareil en appuyant en même temps plus de 3 secondes sur ces deux touches



Lorsque vous appuyez ensuite sur une des touches,  s'affiche. Les commandes sont verrouillées.

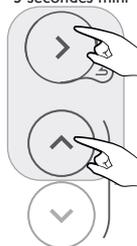
Effectuez la même opération pour déverrouiller. L'écran affiche alors .



Fonctions avancées

ACCÉDER AUX FONCTIONS AVANCÉES

en même temps
3 secondes mini



Appuyez en même temps sur ces deux touches pendant plus de 3 secondes.

 Appuyez sur n'importe quelle touche pour activer l'affichage.

ÉTALONNAGE / CALIBRATION

Un écart entre la température réglée et la température réellement mesurée dans la pièce est possible. Il est généralement dû aux conditions d'installation du radiateur (emplacement, puissance/volume, isolation de la pièce, ..). L'étalonnage permet d'adapter le réglage du thermostat aux conditions réelles de la pièce.

- 1 - Placez le radiateur en mode manuel sur 20°C et attendez plusieurs heures.
- 2 - Mesurez la température de la pièce à l'aide d'un thermomètre et calculez l'écart
écart = température mesurée - température réglée.
- 3 - Appuyez en même temps sur les touches  et  pendant plus de 3 secondes pour afficher  (Calibration).
- 4 - Appuyez sur ,  clignote en alternance avec l'écart actuellement réglé .
- 5 - Réglez la nouvelle valeur avec les touches  (entre -3°C et +3°C).
- 6 - Appuyez sur  pour sortir.

Exemple : Après plusieurs heures en mode manuel avec une température réglée à 20°C, je mesure dans la pièce la température de 18°C. Je dois donc paramétrer un écart de 18-20=-2.



Détecteur de fumées



Certificat n° XP-NS-DAAF03-B0 du 14/02/2022



Durée de vie : 10 ans
Garantie fabricant : 3 ans

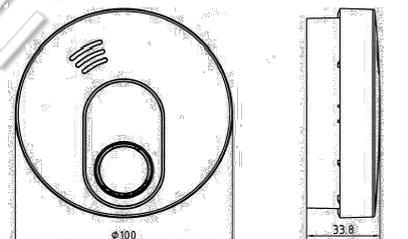
DÉTECTEUR DE FUMÉE PHOTOÉLECTRIQUE

Réf: DF526

Certification: EN14604:2005 + AC:2008

Température d'utilisation: 0°C - 40°C

Volume de l'alarme: > 85 dB (A) à 3m



Avec la technologie photoélectrique, il est plus sensible à la détection des feux à combustion lente qui génèrent de la fumée noire épaisse et qui peuvent couvrir pendant des heures avant de s'enflammer. Il ne contient pas de matière radioactive inoffensive pour l'environnement.

Une pile au lithium CR123A intégrée (non remplaçable) offre une durée de vie de **10 ans** et vous avertit lorsque la pile est faible.

Lorsqu'il sera à une certaine valeur, l'alarme émettra un signal de défaut afin de remplacer le produit immédiatement.

Fonction de test en appuyant sur le bouton de test, pour contrôler que le produit fonctionne normalement.

Un test hebdomadaire est requis.

Annexe au procès verbal de la séance du 10 juillet 2008, adoptée avec modifications par le Sénat en 2nde lecture.

Installation de détecteurs de fumée dans les locaux à usage principal d'habitation

« Art. L. 129-8. - I. - Tout propriétaire de locaux à usage principal d'habitation est tenu d'installer dans ces locaux au moins un détecteur de fumée normalisé.

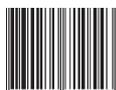
Il notifie cette installation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie.

II. - Tout occupant de locaux à usage principal d'habitation est tenu de veiller à l'entretien et au bon fonctionnement des détecteurs de fumée installés dans ces locaux en application du I. Toutefois, cette obligation incombe au propriétaire dans les cas définis au second alinéa de l'article 2 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986.

Art. L. 129-9. - Un décret en Conseil d'État définit les caractéristiques et les conditions de la normalisation des détecteurs de fumée mentionnés à l'article L. 129-8 ainsi que les conditions de leur installation, de leur remplacement et celles de leur entretien.

Ce décret précise également les modalités d'information des occupants de locaux à usage principal d'habitation sur les caractéristiques, le fonctionnement et l'entretien des détecteurs de fumée installés dans ces locaux. »

Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 juillet 2008



3 760275 710543

www.xeta.fr



Fonctionnement :

Mode veille: Après l'installation du produit, si le détecteur fonctionne correctement, la LED rouge clignote une fois toutes les 40 secondes.

Mode alarme: Lorsque l'appareil détecte des particules de combustion et que la concentration de fumée atteint le seuil d'alerte, la LED rouge clignote une fois par seconde avec alarme pulsée jusqu'à ce que l'air soit à nouveau correct.

Mode batterie faible: Lorsque la tension de la batterie est inférieure au seuil mini, LED rouge clignote une fois toutes les 40 secondes avec un «bip» intermittent.

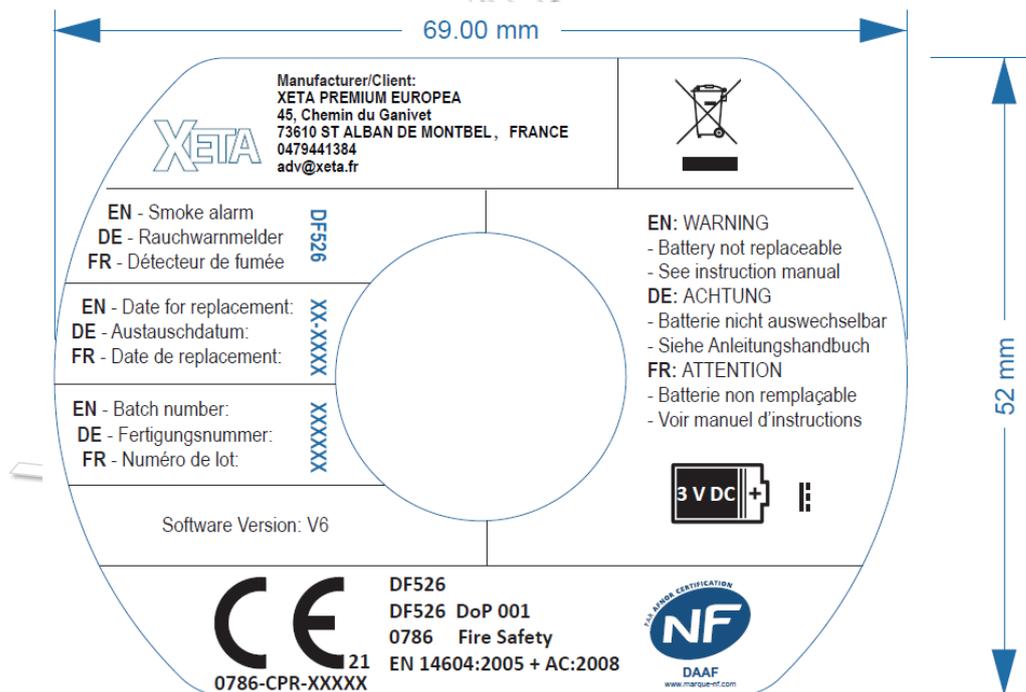
Mode défaut: Si le signal de détection décroît en dessous du seuil, un «bip» se produit sans que la LED ne clignote toutes les 40 secondes.

Mode silencieux: Pendant que l'appareil est en mode alarme, appuyez sur le bouton de test et il sera mis en pause pendant environ 10 minutes. Dès lors, la LED rouge clignotera une fois toutes les 8 secondes.

Mode sans dérangement: Lorsque l'appareil est en *mode défaut* ou en *mode batterie faible* et afin d'éviter que le bruit ne perturbe votre sommeil pendant la nuit, appuyez sur le bouton de test pour arrêter temporairement cette tonalité d'avertissement pendant 10 heures. Le signal d'alarme sera à nouveau actif ensuite. la LED rouge clignotera une fois toutes les 40 secondes pendant le mode sans dérangement.

Mode test: Testez l'appareil pour vous assurer de son bon fonctionnement en appuyant sur le bouton de test. À ce moment, la LED rouge clignotera une fois par seconde avec un signal d'alarme jusqu'à ce que le bouton de test soit relâché.

Marquage sur le produit :



www.xeta.fr



